

# SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

collecte et traitement  
des ordures ménagères  
et déchets assimilés

[www.sirtom-flers-conde.fr](http://www.sirtom-flers-conde.fr)



Rapport annuel  
sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

# 2017

## Rapport annuel destiné à l'information des usagers

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés» Ce rapport annuel vise un double objectif:

- ❖ rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- ❖ **permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.**

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) ont imposé de modifier certains des indicateurs à intégrer dans ce rapport notamment la présentation de ses aspects **financiers. De plus, l'amélioration des outils de connaissance des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, permet une analyse économique plus fine qui se traduit par des indicateurs comparables d'une collectivité à une autre.**

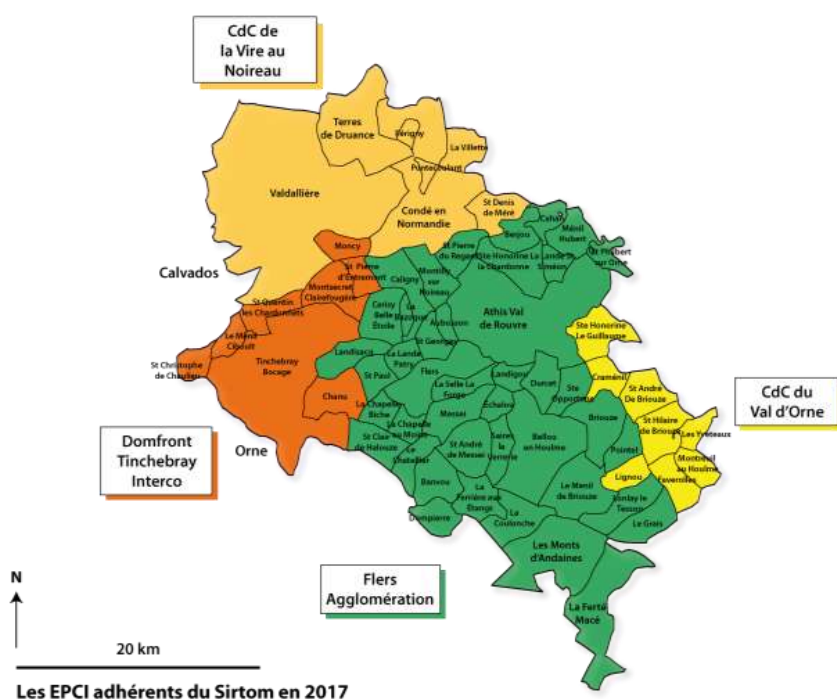
## Le territoire desservi .

A cheval sur les départements de l'Orne et du Calvados, le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région Flers-Condé a desservi en 2014, quatre collectivités adhérentes (communautés de communes et d'agglomération), représentant 65 communes pour une population de 79 675 habitants, population en hausse en raison du rattachement de nouvelles collectivités. **Le nombre d'adhérents est en diminution, suite à des fusions de collectivités.** En effet, après la création de Valdallière en 2016, ce territoire a fusionné avec la CdC du pays de Condé et trois autres collectivités extérieures au SIRTOM pour créer une seule entité, la CdC de la Vire au Noireau. De même, Flers Agglo a absorbé des collectivités voisines (CdC d'Athis , La Ferté-Macé, une partie de l'ex-CdC de Briouze) et la CdC de Tinchebray a fusionné avec celle de Domfront pour créer une nouvelle entité, Domfront-Tinchebray Interco. Cette dernière fusion n'a pas engendré à ce jour, de changement de territoire pour le SIRTOM

Les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région Flers-Condé en 2017 sont les suivantes :

- ❖ Flers-Agglomération(61) : 54430 hab. soit 68% de la population
- ❖ La Communauté de Communes de la Vire au Noireau (14) : 15 195 habitants, soit 19 % de la population
- ❖ La Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco (61) : 8 503 hab., soit 11%
- ❖ La **Communauté de Communes du Val d'Orne** (61) : 1547 hab., soit 2% ;

Bien que comprenant parmi ses adhérents des collectivités du Calvados, l'organisation de la collecte et de l'élimination des déchets produits sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé est régie par le seul « Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés » (PDEDMA) de l'Orne.



Les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite «loi Chevènement») ont conduit le Syndicat à se transformer en Syndicat mixte "à la carte". De par ses statuts, le SIRTOM de la région Flers-Condé doit assurer pour le compte de ses collectivités adhérentes et dans la limite de leur choix à l'adhésion, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, en application de la réglementation en vigueur.

### De ce fait, il s'agit pour lui d'organiser les services suivants :

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
- la collecte des produits recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- le traitement par élimination ou par valorisation, selon leur nature, des déchets collectés ;
- l'exploitation des déchèteries ;
- les actions de prévention et de communication.

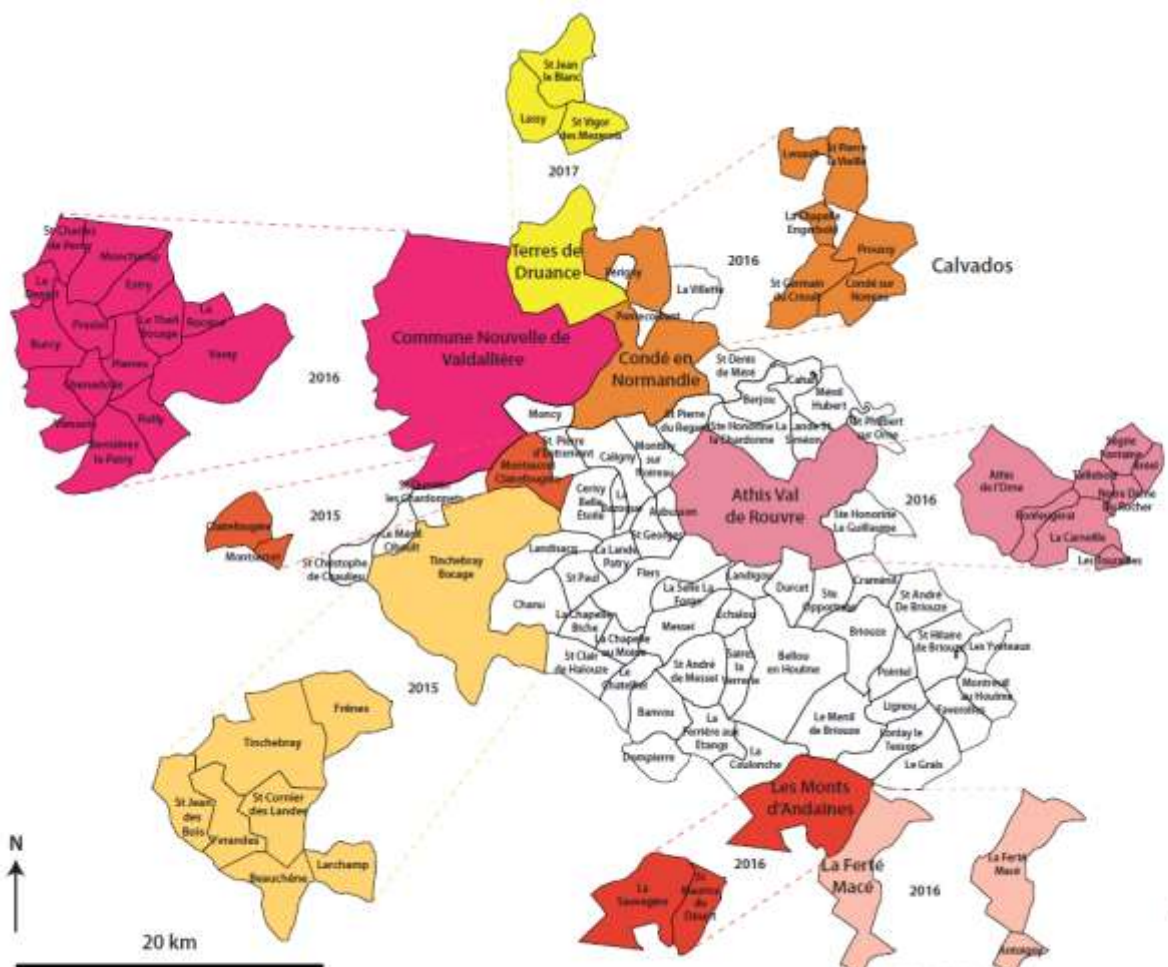
Ces actions ne sont pas limitatives dès lors qu'elles concourent à la poursuite des objectifs définis par l'objet du syndicat.

# 1. Territoire, travaux, études, projet : la situation 2017

## 1.1. Réorganisation territoriale

La loi du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a déclenché, par effet de cascade du renforcement de l'intercommunalité (des communes nouvelles aux fusions et absorptions de communautés de communes), des changements de territoire pour le SIRTOM, au 1er janvier 2017.

Bien qu'ayant vu croître son territoire, le SIRTOM n'est désormais plus composé que de 65 communes, regroupées en quatre EPCI.



**Les communes nouvelles du Sirtom en 2017**

Réalisation : Fischer Jérôme, 12/12/2016  
Source : IGN

### 1.1.1 Conséquence sur la répartition des sièges au comité syndical

La fusion de plusieurs collectivités adhérentes au SIRTOM a engendré un déséquilibre en terme de représentativité (une collectivité, Flers Agglo, serait devenue ultra-majoritaire) qui a nécessité une modification des statuts du SIRTOM afin de changer le mode de répartition des sièges au comité syndical entre les différents adhérents.

Nouvelle répartition des sièges au comité syndical

EPCI adhérent	Population	%	Nombre de délégués
Flers Agglo	54 430	68%	25
CdC de la Vire au Noireau	15 195	19%	15
Domfront-Tinchebray Interco	8 503	11%	8
CdC du Val d'Orne	1 547	2%	2
TOTAL	79 675	100%	50



Les EPCI adhérents du Sirtom en 2017

### 1.1.2 Conséquences sur l'organisation du service

- ❖ Le départ ponctuel de certaines communes vers d'autres syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères.

Pour assurer la continuité du service, des conventions ont été signées ponctuellement avec des syndicats voisins, pour que le SIRTOM de la région Flers-Condé assure le service, le temps pour les nouveaux organismes compétents de l'organiser. Une convention plus durable a été signée pour autoriser les habitants de Saint Michel des Andaines à fréquenter encore les déchèteries du SIRTOM.

- ❖ Un accroissement de territoire, et notamment l'adhésion, via leurs deux nouvelles collectivités, de toutes les communes qui composaient la CdC du pays de Briouze.

Le SIRTOM de la région Flers-Condé a été en mesure de prendre en charge dès le 1er janvier 2017, la collecte en porte à porte des ordures ménagères, qui était limitée à une zone géographique très restreinte (centre de Briouze et de la Sauvagère, commune historique des Monts d'Andaines).

Pour le reste de ce nouveau territoire, la collecte était assurée uniquement en points d'apport volontaire et les colonnes présentes, dotées d'un système de préhension spécifique (pince SNN) ne pouvaient pas être prises en charge par les véhicules d'apport volontaire du SIRTOM (dotés uniquement d'une pince Kingshoffer).

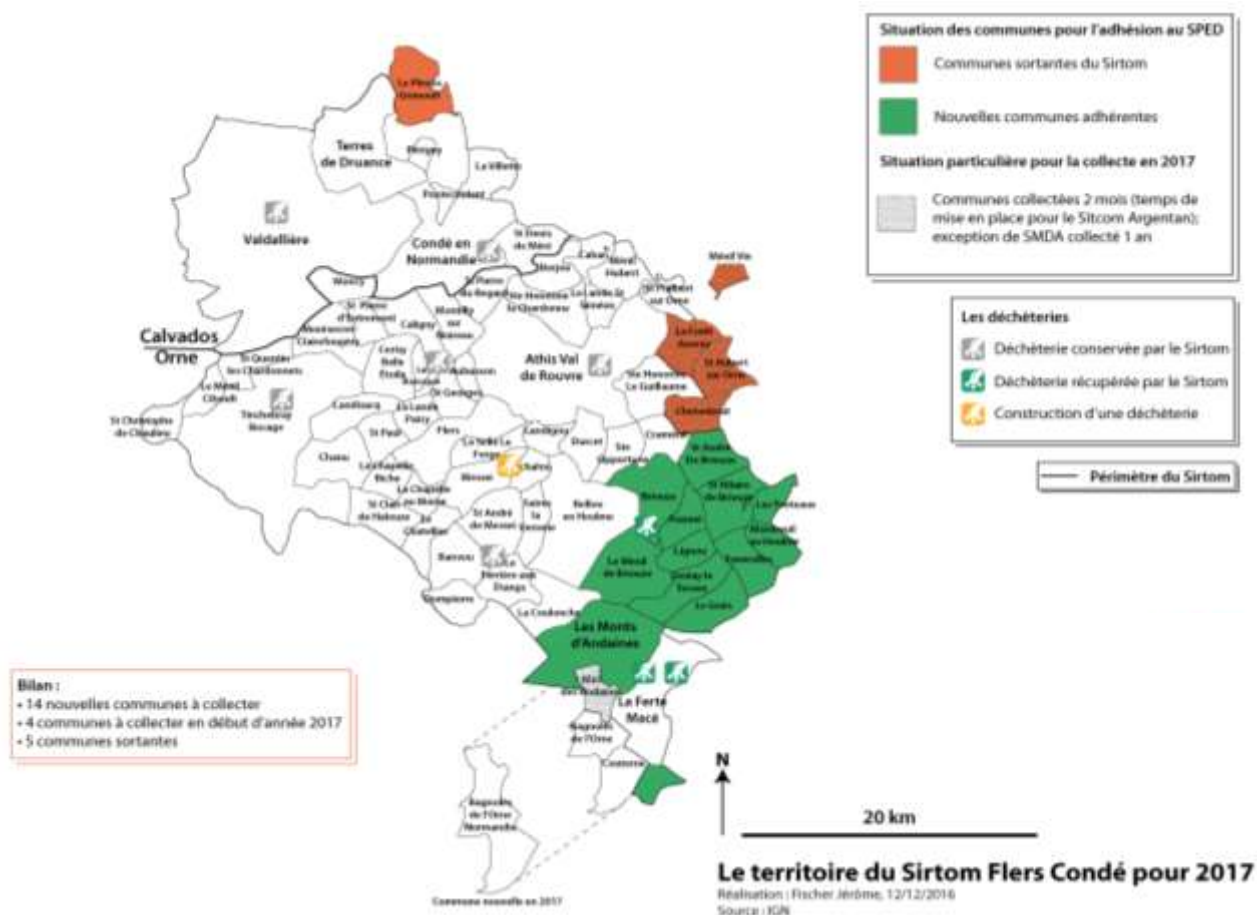
Le service de collecte en apport volontaire des ordures ménagères et collectes sélectives ne pouvant pas être repris par le SIRTOM en régie dès le 1er janvier 2017, un prestataire privé (Suez) a été recruté **fin 2016 par appel d'offres afin d'assurer la continuité du service**, pour une durée d'un an reconductible pour deux périodes de trois mois (échéance fin juin 2018).

Après étude, il a été décidé de proposer pour 2018 à ce nouveau territoire, une amélioration du service aux usagers qui bénéficieraient une collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Le renouvellement du parc de colonnes à verre a cependant été prévu afin de continuer cette collecte en apport volontaire, comme sur le reste du territoire.

- ❖ L'exploitation de trois nouvelles déchèteries : la Ferté- Macé, Briouze et St Maurice du Désert.

Ces deux derniers sites sont en fait des « mini-déchèteries », dotées de seulement trois quais (encombrants, déchets verts et ferraille). Pour améliorer le tri des déchets valorisables, le SIRTOM de la région Flers-Condé a rapidement ajouté deux bennes sur chacune de ces déchèteries afin de détourner des encombrants, les gravats et le bois.



### 1.1.3 Conséquences sur le tableau des effectifs

Le territoire absorbé étant doté de trois déchèteries, pour la continuité du service, quatre poste de gardiens de déchèteries ont été créés et pourvus.

MM Bellenger, Deméautis, Bouquerel et Flandrin, agents de déchèterie du SIRTOM d'Andaines, sont donc devenus titulaires dans les effectifs du SIRTOM de la région Flers-Condé au 1er janvier 2017.

Pour alléger la charge de travail du responsable d'exploitation, un poste de responsable des déchèteries contractuel a été créé et confié à M. Jérôme Fischer.

Enfin, pour assurer les rotations de bennes des trois déchèteries supplémentaires (puis de la quatrième, à l'ouverture du site de Messei), un poste de chauffeur de camion ampliroll contractuel a été créé au 1er janvier 2017 et pourvu au 10 avril (en raison de la saisonnalité de l'activité des déchèteries).

## 1.1.4 Conséquences sur les projets d'équipements

La partie du territoire du SIRTOM située dans le Calvados, précédemment composée de deux communautés de communes, a intégré la nouvelle CdC de la Vire au Noireau, créée avec trois autres collectivités du Calvados elles-mêmes adhérentes à un syndicat de traitement des déchets, le SEROC.

Une étude a été confiée conjointement par le SEROC et le SIRTOM à un bureau d'études, SETEC Environnement, afin de rechercher des pistes de mutualisation en matière de structures de traitement des déchets (ordures ménagères, déchets verts, encombrants de déchèteries).

Cette recherche de mutualisation et les incertitudes de dimensionnement liées aux incertitudes de territoire ont pour l'instant mis à l'arrêt le projet de TMB / compostage/méthanisation du SIRTOM.

## 1.2. Fin des travaux de la 2ème phase de l'ECOpôle du bocage à MESSEI.

### 1.2.1 Mise en service de la déchèterie de MESSEI.

Après une année de travaux la déchèterie de MESSEI a été ouverte aux usagers le lundi 17 juillet 2017. Pour rappel, cette nouvelle déchèterie a été construite et mise en service afin d'une part, soulager la fréquentation de la déchèterie du « Pont de vère » par un meilleur équilibre du maillage territorial et d'autre part, de permettre la rénovation de la déchèterie de CALIGNY déchèterie conçue en 1993, devenu obsolète au regard de la réglementation, de son organisation et de sa fréquentation.

Avec une moyenne journalière de 120 apports (14 100 apports) sur le deuxième semestre 2017, la fréquentation de la déchèterie de MESSEI connaît une montée en puissance lente mais en adéquation avec l'objectif que s'est fixé le SIRTOM, de mieux équilibrer son service de déchèterie sur l'agglomération flérienne.



En effet, parallèlement à l'ouverture de la déchèterie de MESSEI les tonnages d'apports sur la déchèterie de CALIGNY ont baissé de 2 000 tonnes ( dont - 1 600 T de déchets végétaux, - 300 T de gravats et - 193 T d'encombrants ) ce qui représente l'apport de 6 250 équivalent habitants. Au-delà des apports des usagers particuliers, les apports payants des petits professionnels ont représenté près de 700 apports. Le semestre de lancement a donc été l'objet de près de 15 000 apports . Cette tendance doit se confirmer sur le premier semestre 2018 afin d'atteindre sur une année complète un nombre de 30 000 apports.

La réglementation de 2013 définissant les nouvelles prescriptions réglementaires de mise en œuvre des déchèteries comporte trois obligations techniques importantes qui sont souvent vécues comme des contraintes par les usagers. Pour rappel, ces éléments techniques sont les suivants :



♦ Le premier instaure l'obligation d'installer des dispositifs anti-chute dans les bennes, ces installations ayant montré des accidents trop fréquents, mortels pour quelques uns.

Cette prescription s'est traduite par l'installation de tablettes métalliques de 60 cm de largeur positionnées sur un voile béton d'une hauteur de 70 cm ou de trémies permettant le dépôt au sol des déchets végétaux et des gravats.

- ◆ La deuxième modification vise à prendre en compte la diversification de l'activité des déchèteries qui reçoivent de plus en plus de matériels d'occasion, qui ne sont pas des déchets au sens juridique du terme (réemploi/recyclerie). La nouvelle déchèterie a donc été équipée d'un local dédié aux matériels pouvant avoir une seconde vie. Dans le cadre d'une convention entre le SIRTOM et l'association « les Fourmis Vertes » une partie des équipements collectés peuvent être l'objet d'un usage quelquefois différent de l'usage originel.
- ◆ Le troisième changement porte sur les déchets dangereux (DMS). Une prise en charge de ces déchets par le gardien de la déchèterie et un local spécifique de stockage sont imposés.



On peut ajouter à ces nouvelles prescriptions réglementaires, l'obligation de mettre en place un tri matières plus performant afin de réduire les tonnages de déchets éliminés par enfouissement et d'augmenter la valorisation des différents types de matériaux. C'est notamment le cas pour les bennes et alvéoles mises en place afin de séparer des gravats inertes (réutilisables pour partie), les non-inertes ainsi que les matériaux contenant du plâtre, les mobiliers, les bois non traités de classe A (réutilisables en bois énergie) des bois pollués de classe B. Pour répondre à cette exigence, sur la déchèterie de MESSEI ce sont donc 15 espaces dédiés aux différents types de déchets qui ont été mis en place.

La déchèterie de Messei est la première du parc de déchèteries du SIRTOM, à être équipée de barrières d'entrée et de sortie dont l'ouverture est assujettie à la présentation d'une carte d'accès (technologie RFID). Cette modalité d'accès permet :

- de vérifier l'origine géographique des usagers afin d'en interdire l'accès, sauf convention préalable avec une collectivité voisine, aux particuliers venant de l'extérieur du territoire du SIRTOM
- d'identifier (et facturer) tous les apports des professionnels (l'entrée dédiée à ces derniers passant sur un pont-bascule),
- de fluidifier la circulation sur le site, en limitant le nombre d'usagers présents simultanément sur la plate-forme,



- d'obtenir des données statistiques plus fiables que le comptage manuel des agents de déchèterie, sur la fréquentation du site et éventuellement d'adapter les horaires d'ouverture et/ou le nombre de personnels à disposition,
- d'interdire si besoin, par exemple en cas de non-respect grave du règlement des déchèteries, l'accès au site à certains usagers, ...

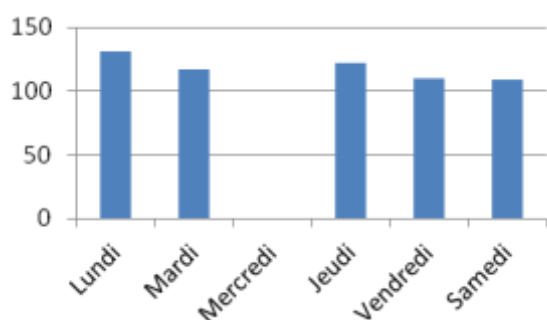
Une carte d'accès a été envoyée systématiquement aux propriétaires occupants de la zone de chalandise proche (moins de 15 minutes de trajet, zone en orange ci-contre). Les locataires et les entreprises doivent quant à eux, se procurer une carte au bureau du SIRTOM à l'occasion de leur première visite.



En prévision de la fermeture (reculée ensuite pour les raisons évoquées ci-dessous) de la déchèterie de Caligny, une distribution similaire a été organisée en décembre pour la zone d'appel de cette dernière déchèterie (zone en jaune page précédente)

En 2017, 12 481 cartes ont ainsi été distribuées, soit l'équivalent d'un tiers des foyers du SIRTOM de la région Flers-Condé. Pour les professionnels, 180 cartes ont été éditées (une par véhicule).

Deux stagiaires du Lycée Jean Guéhenno de Flers , Camille Gallois et Seydanur Yucel, ont participé avec sérieux et compétence à l'envoi des cartes aux propriétaires-occupants.



Exemple de statistique issue du logiciel de gestion informatisée des accès : fréquentation (en usagers/jour) selon le jour de la semaine. On voit ici que la déchèterie de Messei était, en 2017, plus sollicitée les lundis, jour de fermeture du site de Caligny, quand le jour d'affluence ordinaire sur une déchèterie destinée aux particuliers est plutôt le samedi

### 1.2.2 L'ouverture des bureaux du service administratif sur le site de L'ECOpôle.

Depuis 1999 le SIRTOM occupait les bureaux du 10 rue Blin à Flers. A cette époque l'effectif du syndicat était de 6 agents. Le développement de la régie des déchèteries à partir de 1999, le passage en régie de collecte à partir de l'année 2004 et l'évolution globale du syndicat jusqu'à aujourd'hui ont généré une évolution très importante des effectifs (46 agents titulaires et une douzaine d'ETP d'agents occasionnels en 2017). Afin de faciliter et d'optimiser la gestion du personnel, il a donc été fait le choix du regroupement du service exploitation et du service administratif sur un seul et même site.

Le nouveau bâtiment est composé d'un espace d'accueil, d'une salle de réunion permettant d'accueillir une quinzaine de personnes, de huit bureaux pour le personnel administratif, d'une pièce d'archive, d'un espace de stockage de 180 m<sup>2</sup>. Un parking de 20 places permet un accès facile des visiteurs.



Ces nouveaux bureaux sont ouverts aux usagers aux jours et heures suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- Les mercredis : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Depuis le 17 juillet 2017 les distributions de sacs de tri , de cartes d'accès à la déchèterie de MESSEI, de composteurs ou encore de sacs nécessaires aux campagnes de collecte d'amiante sont effectués par les agents d'accueil dans les nouveaux bureaux.

Parallèlement et afin de compléter le point de distribution des bureaux de l'ECOpôle à MESSEI, le SIRTOM a organisé la distribution des sacs de tri via les points de retraits suivants :

- dans les mairies de : Tinchebray, Chanu, La Lande-Patry, La Selle la Forge, Saint Pierre du Regard, Athis (Athis Val de Rouvre), La Ferté-Macé, Saint Georges des Groseillers, Vassy (Valdallière) ;
- À Condé sur Noireau (Condé en Normandie) dans les boutiques « Aux Fringues » et « Second'R ».

Distribution des sacs de tri sélectif pour les habitants de Flers et de ses environs.

Suite à la fermeture des bureaux du 10 rue Blin, le SIRTOM a souhaité maintenir un point de distribution de sacs accessible au cœur de l'agglomération flérienne. A cette fin, il a été mis en œuvre une convention avec l'AIFR Bocage pour la distribution des sacs de tri sur son antenne de Flers au 10 rue Nationale (à coté de la gare).



Cette distribution est organisée aux jours et heures suivants :

- du lundi au vendredi sans interruption de 8h00 à 18h45 ;
- le samedi sans interruption de 8h15 à 17h15 ;

Au-delà de la simple distribution de sacs, le personnel de l'AIFR a pour mission de dispenser les renseignements élémentaires sur le tri et la distribution de documents sur les bonnes pratiques en matière de tri.

### 1.3. L'avancement des études de conception pour la rénovation et la mise en conformité réglementaire de la déchèterie du « Pont de vère » à Caligny.

Les travaux de conception et de réalisation ont été confiés au cabinet ANTEA en mai 2016. Les différentes étapes de validation ont été les suivantes :

- Présentation des esquisses (ESQ) en novembre 2016 d'une solution traditionnelle avec murs de soutènement et d'une solution modulaire avec éléments préfabriqués en béton ;

- Présentation de l'Avant-Projet (AVP) en mars 2017 : validation d'une solution traditionnelle linéaire composée de murs de soutènement avec haut de quai (usagers) et bas de quai (exploitation) répondant aux principes retenus pour le projet de conception .



- L'Avant-Projet retenu, il a été possible de lancer les études de reconnaissances et de faisabilité géotechniques qui ont été réalisées en juin 2017 .

Suite au rapport du Cabinet SEMOFI (géotechnicien) de septembre 2017 :

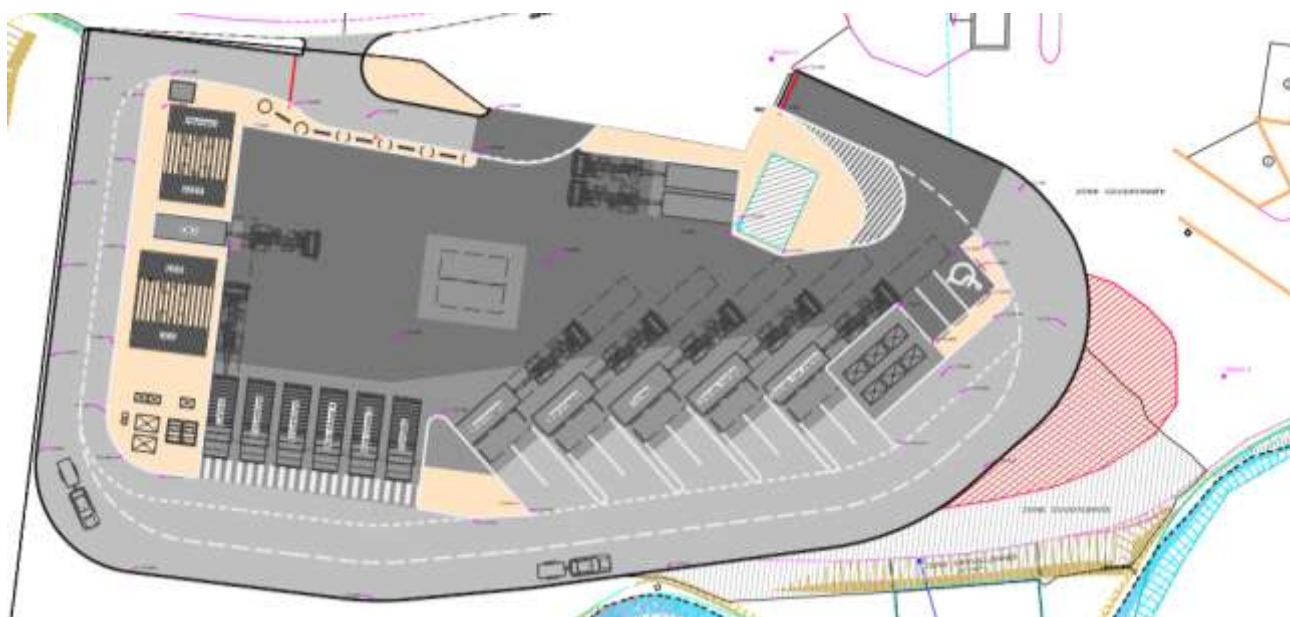
- Les études géotechniques ont mis en avant un risque très important de tassement différentiel lié à la présence de formations compressibles et instables situées sous la couche de remblais divers dont des mâchefers issus de l'ancienne usine d'incinération;
- Le géotechnicien proposait de mettre en œuvre une solution de pré-chargement par la mise en place d'un remblai (environ 2 500m<sup>3</sup>) avant la création des ouvrages pour provoquer les tassements nécessaires à la bonne tenue du gros-œuvre ;
- Les autres solutions techniques d'amélioration des sols en place (installation de pieux de soutènement ou drainage de la sous-couche) ont été écartées compte tenu de l'impact historique des sols et le sous-sol.
- L'opération de pré-chargement impactait le planning (plus d'un an avec une part importante d'inconnue) et l'équilibre économique des travaux (coût global des travaux hors équipements estimé à 1,5 M€ avec une part d'inconnue importante).

Au mois d'octobre 2017 afin de prendre en compte ces nouveaux éléments techniques trop contraignants et les coûts prohibitifs générés par les caractéristiques géotechniques du site, le bureau du SIRTOM a donc décidé :

- d'abandonner tout principe constructif n'étant pas compatible avec la nature du sous-sol et par voie de conséquence d'opter pour une solution technique à plat,
- de reprendre l'ensemble des travaux de conception (l'esquisse de novembre 2016 et de l'avant-projet de mars 2017) rendus nécessaires par cette nouvelle orientation ;
- de déposer en préfecture le dossier d'enregistrement au titre des ICPE en janvier 2018, le délai d'instruction incompressible étant de 5 mois ;
- d'engager la consultation pour les marchés de travaux suite à la validation du dossier d'enregistrement par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) prévue en juin 2018 ;
- d'engager les travaux de réalisation de la nouvelle déchèterie en Septembre 2018.

La reprise des travaux de conception par le cabinet ANTEA a permis de valider en décembre 2017 les orientations d'un nouvel avant-projet conforme au « Plan de gestion » transmis au service de l'Etat suite au démantèlement de l'ancien incinérateur en décembre 2012.

Sur la base de ce nouveau projet, le dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a pu être transmis fin janvier 2018 au service de la DREAL (délai d'instruction de 5 mois).



Parallèlement à la reprise des travaux de conception vers une déchèterie permettant à plat, le SIRTOM a entamé des recherches d'équipements compatibles avec ce nouveau concept, permettant la reprise des déchets sans usage d'engin (type chargeuse) et permettant une optimisation des opérations de transfert vers les unités de valorisation ou d'élimination des déchets collectés.

Ces recherches réalisées par les services du SIRTOM ont permis d'orienter le nouveau projet vers deux types d'équipements ayant été installés depuis 2015 sur une dizaine de nouvelles déchèteries du territoire français.

Les premiers types d'équipements sont des systèmes de chargement, d'élévation et de déversement automatique dans des bennes allant de 15 à 35 m<sup>3</sup>. Ce type de matériel est adapté pour la dépose au sol par les usagers des déchets végétaux et des gravats. Le nouveau projet prévoit l'installation de trois de ces équipements pour les déchets végétaux et deux pour les différents types de gravats.

Le deuxième type d'équipement est constitué d'un ensemble comprenant une partie de stockage (benne d'une capacité de stockage de 30 m<sup>3</sup>) et un compacteur monobloc.

Le projet de cette nouvelle déchèterie prévoit l'installation de six benne/compacteur permettant la collecte des déchets apportés par les usagers, le stockage et le transfert vers les unités de valorisation ou d'élimination des catégories de déchets suivants :

- Carton ;
- Encombrants ;
- Ferrailles ;
- Bois de classe A et de classe B.

Outre la facilité du dépôt par les usagers des déchets dans une trémie d'incorporation de 4 m<sup>3</sup>, ce type d'équipement permettra une optimisation très importante du nombre de rotations de transfert des matériaux collectés vers les unités de valorisation ou d'élimination. Les déchets collectés à l'aide de ces équipements sont compressé (pression de 45 tonnes) à l'aide d'une pelle de compaction intégrée qui aura pour effet de diviser par deux le nombre de rotations de transfert (voir tableau comparatif, ci-dessous, réalisé sur la base des tonnages collectés sur la déchèterie de Caligny en 2017).



	Tonnages 2017	Benne 30 m <sup>3</sup> classique		Benne/compacteur 30 m <sup>3</sup>	
	Déchèterie de Caligny	Tonnage moyen par benne 30m <sup>3</sup>	Nb de rotations annuelles	Tonnage moyen par benne 30m <sup>3</sup>	Nb de rotations annuelles
Cartons	135	1,2	113	4,5	30
Encombrants	2 015	3,1	650	6,5	310
Ferrailles	330	2,8	118	4,5	73
Bois	690	2,9	238	5	138
<b>TOTAL</b>	<b>3 170</b>		<b>1 118</b>		<b>551</b>

## 1.4. Résultat des deux concours « 20 ans du tri »

Fin 1996, la collecte sélective telle que nous la connaissons aujourd'hui (cinq matériaux d'emballages : bidons, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal, emballages en verre, cartons, briques alimentaires et papiers recyclables) entrain en vigueur sur le territoire du SIRTOM.

En octobre 2016, à l'occasion des 20 ans du tri, deux concours dotés- dans un esprit de réduction des déchets- de prix « non matériels » ou recyclés, ont été lancés auprès du public.

### 1.4.1 Concours de création - Etablissements scolaires, périscolaires et familles

Le premier concours, lancé auprès des publics scolaires et périscolaires, avait pour objet de « créer une œuvre en deux ou trois dimensions à partir de matériaux concernés par la collecte sélective pour commémorer cet anniversaire et rappeler que les déchets triés par les usagers sont effectivement recyclés, engendrant ainsi un impact positif sur l'environnement ».

Les classes participant à ce concours pouvaient bénéficier d'interventions pédagogiques adaptées à l'âge des élèves, dispensées par l'agent d'animation du SIRTOM.

Peu d'établissements ont participé à ce concours, mais la qualité des œuvres a compensé la faible quantité.

L'école maternelle de Vassy notamment, avec qui l'animatrice du SIRTOM a travaillé tout au long de l'année scolaire, a réalisé un splendide gâteau d'anniversaire retraçant les différentes étapes du recyclage de chaque matériau.

Les enfants ont su réexpliquer aux adultes présents à la remise du prix, le principe du recyclage et le devenir de chaque matériau trié.

Les classes participantes se sont vues offrir un transport en car pour une destination de leur choix ou des ballons en matériau recyclé.



« Gâteau des 20 ans »

Ecole maternelle de Vassy

1<sup>er</sup> étage : les déchets à recycler

2<sup>ème</sup> étage : les produits recyclés

3<sup>ème</sup> étage : bougies



« Le robot recycleur »

Ecole maternelle de St Pierre du Regard

Son ventre est rempli de déchets qu'il trie puis ils ressortent ensuite par les 6 bras en objet ou matière recyclé.



« Madame SIRTOM »

Centre de loisirs de La Ferté-Macé

Bilan de ces 20 ans de recyclage et notre belle planète et que deviendra toute la planète si on ne fait pas attention.



« RECYCL'O VOYAGE »

Centre de loisirs de La Ferrière aux Etangs

C'est une promenade en montgolfière, à la découverte d'un environnement que l'on souhaite calme et apaisé.

### 1.4.2 Concours tous publics—Quiz sur les déchets et le recyclage

Dans le cadre du vingtième anniversaire de la mise en place de la collecte sélective des déchets recyclables sur son territoire, en octobre 2016, le SIRTOM de la région de Flers-Condé a lancé un concours «Quizz Vingt ans qu'on trie» sur son site internet.

A partir du mois de novembre, une question sur le tri et le recyclage a été posée chaque semaine.

Pour chaque question, un cours de cuisine anti-gaspillage pour deux personnes était à gagner. Les cours ont été organisés pour tous les gagnants, en fin de concours, en mai 2017, à Flers (en partenariat avec le restaurant l'Atelier) et La Ferté Macé (en partenariat avec le GRETA et le lycée Flora Tristan).



### 1.5. Partenariat avec l'Étape pour un projet « Réussir »

Ce projet a été initié dans le cadre du dispositif REUSSIR, financé par la région et porté par l'association l'ETAPE et avec la participation de l'entreprise Le Feuquier.

A l'occasion de l'ouverture du nouveau siège social du SIRTOM à l'écopôle du Bocage, un groupe de stagiaires de la formation professionnelle s'est mobilisé durant 12 semaines pour travailler sur la thématique du développement durable à travers le tri et la réduction des déchets.

Les stagiaires ont ainsi mené deux initiatives :

- la **création** d'une sculpture contemporaine, réalisée avec l'aide de deux plasticiens, Dominique Jaudaux et Benoît Delomez, installée depuis à l'entrée du site



- la réalisation d'une exposition photographique composée de sept panneaux consacrés aux « 4R » (Recycler—Réutiliser—Réparer—Réduire), accompagnée d'un guide abordant le devenir des déchets recyclables, des ordures ménagères, du compostage ou encore le gaspillage alimentaire.



Les stagiaires se sont montrés très intéressés par les interventions de l'animatrice du SIRTOM, Magali Bernier, et les visites de sites qui leur ont été proposées, et ont su mener à bien les deux projets qui seront exposés durablement à l'écopôle.

Le SIRTOM remercie vivement M. Jacques Le Feuvrier pour le don des matériaux utilisés pour la sculpture.

### 1.6 Marquage d'un semi-remorque par un artiste en résidence, partenariat avec la galerie « 2 Angles » de Flers

Sur proposition de la galerie « 2 angles », Julien Celdran, artiste en résidence à Flers, a accompagné les agents du SIRTOM dans leurs tournées afin de découvrir leur travail et leurs personnalités. Le résultat de ces échanges a été traduit graphiquement pour réaliser le marquage du semi-remorque FMA qui transporte le produit des collectes sélectives vers le centre de tri.

Le décor de la remorque joue sur un effet de transparence du véhicule, laissant voir le contenu de la remorque et le bocage normand, paysage préservé grâce au tri des déchets recyclables.



Création Julien Celdran



Le graphisme de la cabine décline le logo « Triman » qui, apposé sur un emballage, indique son caractère recyclable.

## 2. La compétence collecte.

En 2017, les services du Syndicat ont assuré la collecte et le traitement de **46 950 tonnes** de déchets ménagers et assimilés et plus précisément :

- un total de **14 080 tonnes** d'ordures ménagères dont **12 842 tonnes** ont été collectées sur le territoire historique et **1238** sur le secteur de Briouze, soit **176 kg par habitant** (↘ **2%** sur le territoire historique) ;
- **26 249 tonnes** d'apports en déchèteries (dont **4808 tonnes** issues des déchèteries héritées) et **316 tonnes** en apport volontaire payant ;
- **6 305 tonnes** de matériaux recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte et (ou) en apport volontaire ;

Nature des déchets	2015	2016	Evolution 2015/2016	2017	Evolution 2016/2017
OM - Collectes *	14 164	13 060	-8%	14 080	8%
Encombrants - Apports payants	337	339	1%	316	-7%
Déchèterie	21 518	22 547	5%	26 974	20%
Emballages recyclables	5 749	6 078	6%	6 305	4%
<b>TOTAL</b>	<b>41 767</b>	<b>42 024</b>	<b>1%</b>	<b>47 675</b>	<b>13%</b>

\* 14 080 tonnes d'OMr collectés dont 1238 tonnes issues des collectes du secteur de Briouze

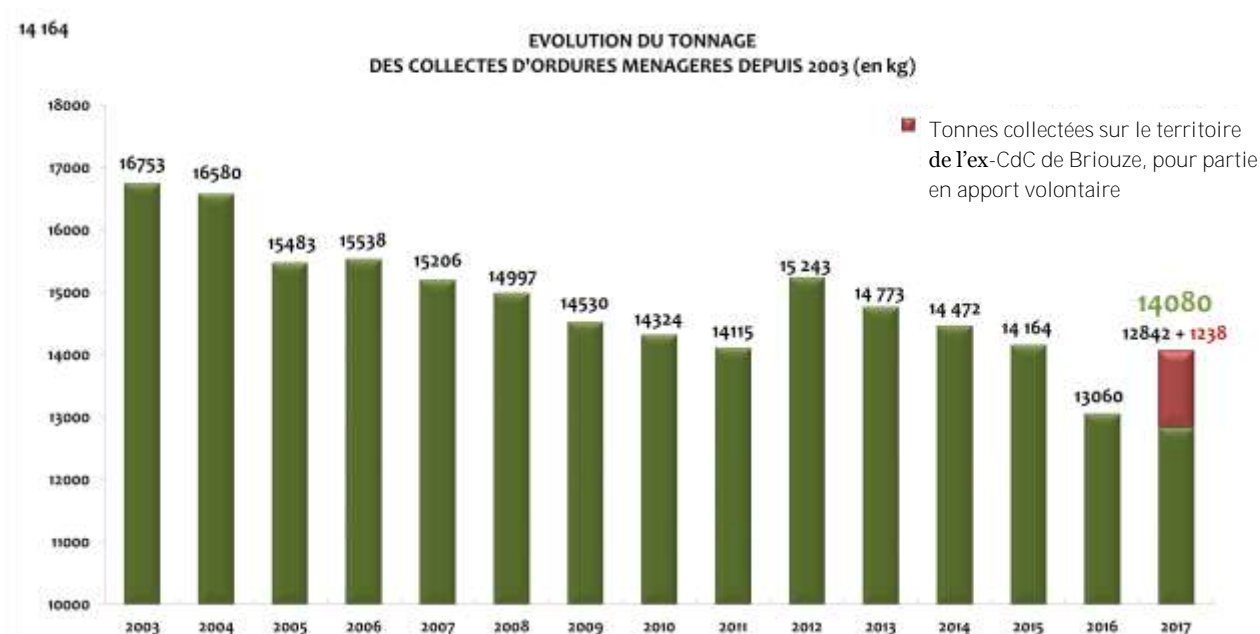
INDICATEURS TECHNIQUES PAR SERVICE EN 2017

2017	COLLECTE ORDURES MENAGERES	CHARGEMENT ET TRANSFERT ORDURES MENAGERES	COLLECTE RECYCLABLE PORTE A PORTE	COLLECTE RECYCLABLES HORS VERRE APPORT VOLONTAIRE	COLLECTE VERRE APPORT VOLONTAIRE	TRANSFERT ET TRANSPORT RECYCLABLES	GARDIENNAGE DECHETERIES	TRANSFERT TRANSPORT DECHETERIES	FRAIS GENERAUX EXPLOITATION	TOTAL
HEURES DE SERVICE ANNUELLE	36 634	923	10 452	1 508	910	2 366	19 760	8 680	5 554	86 787
KILOMETRES PARCOURUS	211 653	3 120	59 447	34 303	17 680	50 320	/	170 426	78 060	625 009
CARBURANTS CONSOMMES	141 108	1 466	39 695	18 327	8 404	22 302	/	84 744	7 249	323 295
CONSUMMATION* en L/100 Km	67	47	67	53	48	44	/	50	9	

\* : Pour la collecte d'ordures ménagères ou de recyclables en porte à porte la consommation d'une BOM peut varier de 52 L/100 km à 78 L/100 km

### 2.1. La collecte des ordures ménagères

Dans le respect des prescriptions légales encore en vigueur en 2017, les ordures ménagères font l'objet au minimum d'une collecte hebdomadaire sur l'ensemble du territoire. 55 des 67 communes





Les villes de Flers, Condé-sur-Noireau et La Ferté-Macé bénéficient de deux collectes hebdomadaires ainsi que le centre de Tinchebray depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour compléter ce service, des bacs roulants sont positionnés en « points de regroupement » au niveau de lieux-dits dont les accès sont difficiles pour les bennes de collecte. La fréquence de vidage de ces bacs roulants est identique à la fréquence de collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005, les communes adhérentes sont collectées par les moyens techniques et humains du Syndicat (mise en régie décidée par délibération du Comité Syndical en date du 28 août 2003). La mise en régie des services de collectes s'est accompagnée de consignes de présentation des déchets.

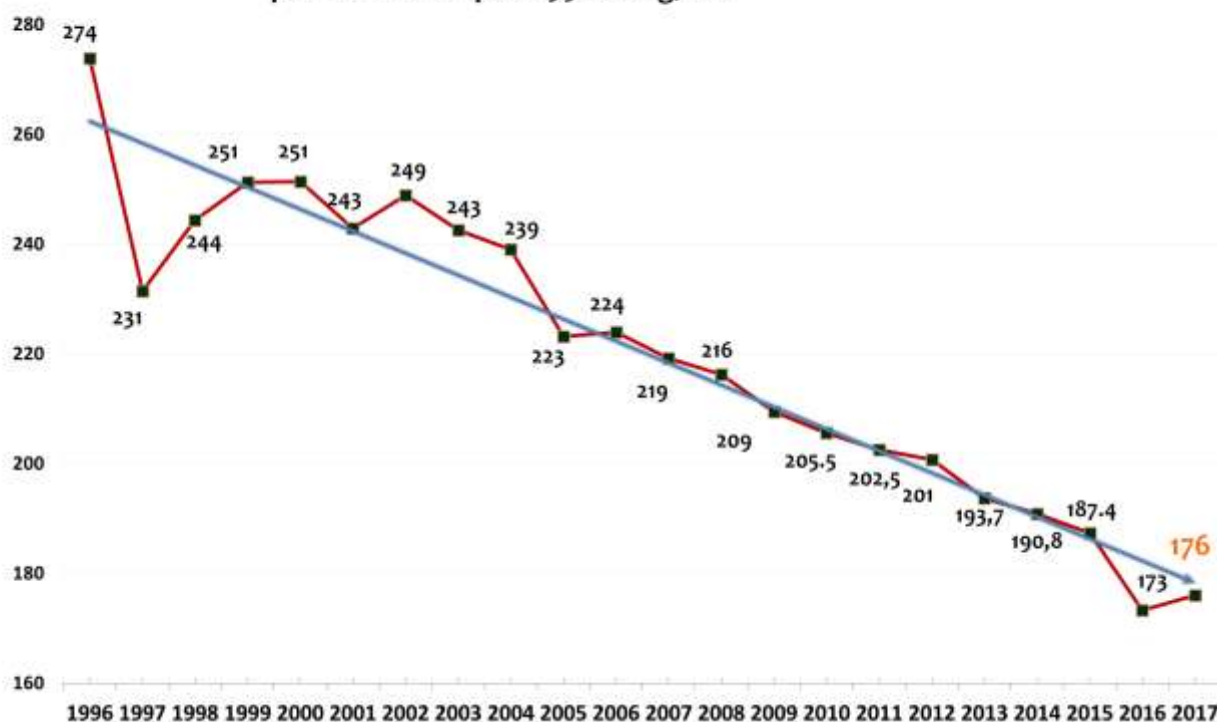
Les consignes de collecte excluent le ramassage des déchets végétaux et des encombrants qui seraient présentés par les habitants du territoire lors des tournées de collectes en porte à porte des déchets ménagers et assimilés. Ces types de déchets sont collectés uniquement dans les six déchèteries du SIRTOM. Il est donc de la responsabilité des communes et de leurs services de collecter les déchets végétaux et les encombrants qui sont présentés sur la voirie par les habitants.



De même, les sacs de tri non conformes aux consignes de collecte ne sont plus ramassés. Un dispositif de contrôle qualité a été instauré depuis la fin 2006. Le non respect des consignes élémentaires de présentation des ordures ménagères ou des sacs de collecte sélective engendre

l'apposition de l'autocollant ci-contre. S'ils sont identifiés, les contrevenants à ces règles sont susceptibles, depuis l'adoption de règlement de collecte, d'être verbalisés par un représentant du Maire, détenteur du pouvoir de police.

Evolution des ratios de collecte d'ordures ménagères par habitant depuis 1996 en kg/hab.



## 2.2. La collecte sélective

En 2017, ce sont **6 305 tonnes** d'emballages ménagers, de journaux-magazines et de verre qui ont été collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire :



soit un ratio de **79 kg/hab.** (-2%).

En 2017, une légère baisse des performances peut s'expliquer par l'intégration du territoire de Briouze collecté en apport volontaire.

### 2.2.1. La collecte sélective en porte-à-porte :

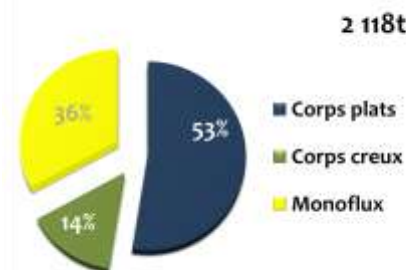
En 2015, **2 118 tonnes** d'emballages ménagers et de journaux/magazines ont été collectées en porte à porte (**corps creux 306 tonnes, corps plats 1 113 tonnes et mono-flux 699 tonnes**).

Sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé, ce sont **42 194** habitants qui sont concernés par ce type de collecte (**50 kg/hab.**).

La collecte des déchets recyclables en sacs jaunes et gris (bi-flux) est effectuée en porte-à-porte dans tout ou partie des communes dont la population dépasse 1000 habitants à savoir :

- Athis-de-l'Orne (bourg) ;
- Saint-Georges-des-Groseillers ;
- Chanu (bourg) ;
- Saint-Pierre-du-Regard ;
- Condé-sur-Noireau ;
- La Selle-la-Forge ;
- Tinchebray-Bocage (bourg de Tinchebray) ;
- Flers ;
- Vassy (bourg) ;
- La Lande-Patry ;

#### collectes sélectives en porte-à-porte 2017



La collecte des sacs ou bacs jaunes (mono-flux) est effectuée en porte à porte dans les communes suivantes :

- La Ferté-Macé
- **les dix communes de l'ex-CDC de la Haute Varenne et du Houlme**, ainsi que deux communes de la CAPF, La-Chapelle-au-Moine et Saint-Clair-de-Halouze.

## 2.2.2. Collecte sélective en apport volontaire

Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les zones d'habitat vertical, la collecte sélective est réalisée sur 160 points d'apport volontaire complets, répartis sur le territoire du syndicat.

Pour ce faire, chaque commune est dotée d'au moins un « Point Recyclage » complet. Au total ce sont 157 colonnes pour les emballages plastiques et métalliques, 150 colonnes pour les emballages en carton, les journaux- magazines et 37 colonnes pour le mono-flux qui sont réparties sur le territoire des communes. Comme pour la collecte en porte à porte, la collecte par apport volontaire génère des taux de refus encore trop importants.

Sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé, ce sont **37 832** habitants qui ont été concernés par ce type de collecte (**30 kg/hab**).

En 2017, **1 189 tonnes** d'emballages ménagers et de journaux/magazines ont été collectées en apport volontaire (**corps creux 253 tonnes, corps plats 847 tonnes et mono-flux 89 tonnes**).



## L'amélioration du geste de tri reste un objectif du SIRTOM.

On note une amélioration par rapport à l'année 2016 sur les flux 2017 de corps creux (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires) qui contiennent 15% en poids de « refus de tri ».

Avec respectivement 8% et 11% de refus, les collectes de « corps plats » (papiers, cartons, journaux, magazines) et « mono-flux » sont de meilleure qualité. Cependant, les taux de refus étant mesurés par des ratios de poids, il est normal que la fraction la plus légère (corps creux) soit plus impactée par les refus.



## 2.2.3. Collecte sélective du verre en apport volontaire

Le verre est collecté uniquement en apport volontaire, sur l'ensemble du territoire du SIRTOM.

Plus de 270 colonnes sont à la disposition des **80 026** habitants. En 2017, **2 806 tonnes** d'emballages en verre ont été collectées par ce dispositif, soit un ratio de **35 kg/hab.** (↗ 2%) .

**Cette forte amélioration de la performance est le résultats de l'action sur les refus d'emballages en verre dans les ordures ménagères .**



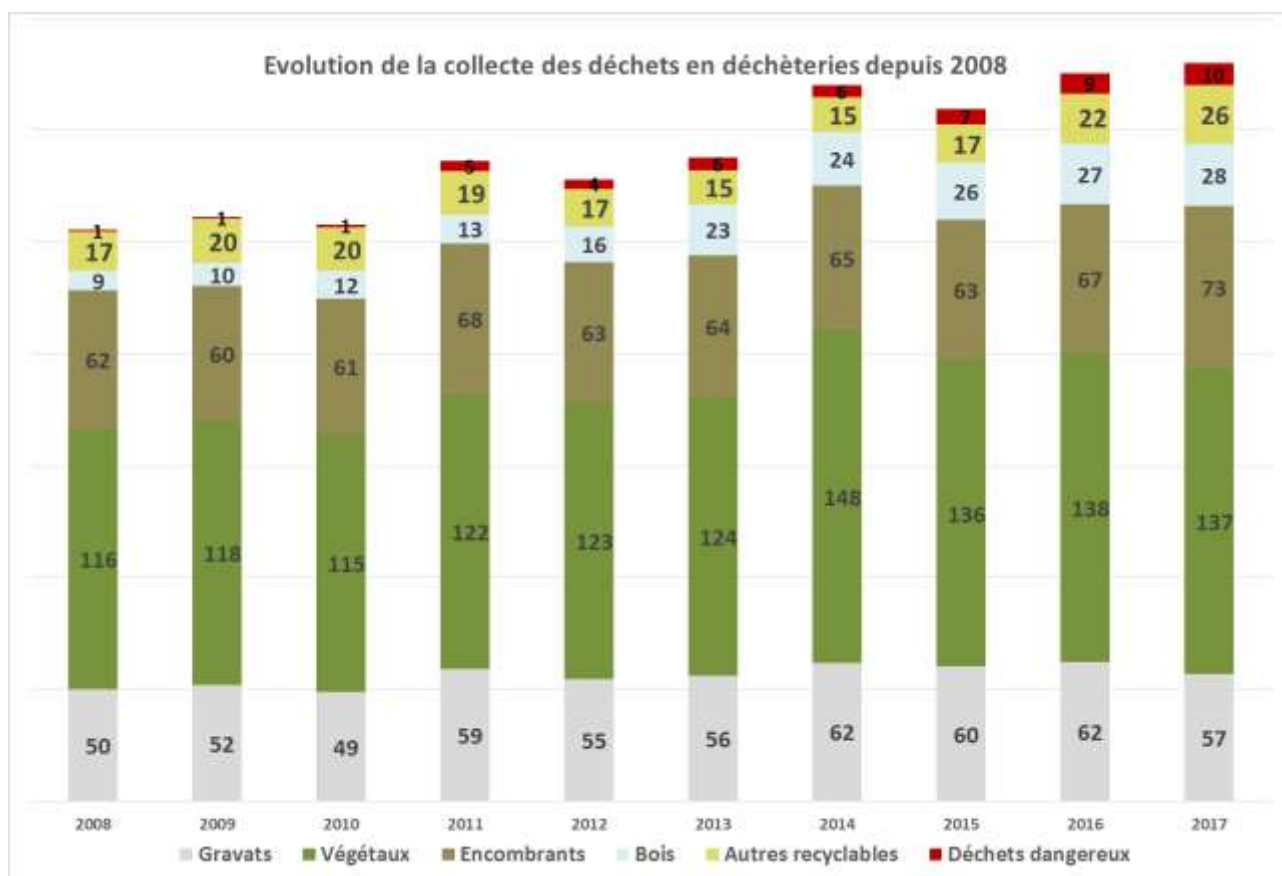
### 2.3. Les déchèteries

En 2017, le Syndicat dispose sur son territoire d'un réseau de 10 déchèteries : Caligny, La Ferrière-aux-Etangs, La Carneille, Condé-sur-Noireau, Tinchebray, Pierres, la Ferté Macé, Briouze, St Maurice du Désert et Messei (07/2017). Chaque habitant peut, en moins d'un quart d'heure de trajet motorisé, se rendre à une déchèterie et y déposer les déchets ne pouvant être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères.

En 2017, les 10 déchèteries du Syndicat ont permis de collecter **26 974 tonnes** soit **326 kg/hab.** Ce résultat est largement supérieur à la moyenne nationale (204 Kg/hab./an). L'écart se justifie par une production de déchets verts deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Matériaux	Tonnages 2017	Evolutions des ratios
Végétaux	11287	↗
Encombrants	6198	↗
Gravats	4707	↗
Ferraille	1124	↗
Bois classe A/B	2298	↗
Carton	384	↗
DEEE	508	↘
DDM ou DMS	107	↗
Huile	42	↘
Batteries	0	↗
Piles	4	↘
Mobilier	315	↗
<b>TOTAL</b>	<b>26974</b>	<b>↗</b>

\* Tonnages intégrant les nouvelles déchèteries



Répartition 2017 des apports par déchèterie

Au total, **14508 heures d'ouverture**

Déchèterie	Tonnage 2017	Nb. d'heures d'ouverture annuelle	Répartition des heures d'ouverture %	Ratios tonnes / h.	Evolutions des ratios
CALIGNY	9 902	2 191	15%	4.52 t/h	↗
LA FERRIERE AUX ETANGS	1 693	904	6%	1.87 t/h	↘
LA CARNEILLE	1 366	917	6%	1.49 t/h	↗
CONDE SUR NOIREAU	3 089	1 807	12%	1.71 t/h	↗
TINCHEBRAY	3 426	1 723	12%	1.99 t/h	↗
PIERRES	1 642	1 001	7%	1.64 t/h	↗
LA FERTE MACE	2 953	1 807	12%	1.63 t/h	NC
ST MAURICE DU DESERT	728	1 567	11%	0.46 t/h	NC
BRIOUZE	1 128	1 586	11%	0.71 t/h	NC
MESSEI (ouverture mi juillet)	1 047	1 008	7%	1.04 t/h	NC

### 3. La compétence traitement

#### 3.1. Le transfert des OMr

En 2017, faute d'unité de traitement proche, le SIRTOM a évacué au cours de l'année **14 080 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés** (OMr) vers l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (IUOM) de Colombelles. Pour cette année aucun déchet n'a été traité sur l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) de Cauvicourt dans le Calvados.

**L'ouverture de l'ECOpôle en octobre 2013 a facilité l'organisation du transfert.**

L'ensemble des OMr a transité par le quai de transfert de l'ECOpôle puis a été rechargé dans des semi-remorques à fond mouvant et transporté jusqu'au centre d'incinération de Colombelles.

Un total de 551 rotations a été nécessaire pour acheminer les ordures ménagères du SIRTOM vers **l'IUOM de Colombelles.**



### 3.2 . L'incinération des OMr au SYVEDAC

Depuis le 1er janvier 2010, les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé sont acheminées vers l'unité d'incinération du SYVEDAC à Colombelles (14). En 2009, n'utilisant pas la totalité des capacités d'incinération de l'installation (130 000 tonnes), le SYVEDAC a offert la possibilité à d'autres collectivités territoriales ou groupements de traiter leurs déchets par incinération dans des conditions économiques favorables et compétitives au regard des prestations réalisées en Installation de Stockage des Déchets Ultimes (I.S.D.U.).

En finalisation des échanges engagés avec le SYVEDAC, au cours du 2ème semestre 2009, une convention pluriannuelle a été conclue avec le SIRTOM de la région Flers-Condé. Cette convention a été renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2015.

Une nouvelle convention reprenant sensiblement les mêmes termes et ajoutant la possibilité d'organiser sur le site de Colombelles, une campagne de caractérisations des apports de chaque partenaire, a été signée au 1er janvier 2016 pour une période de deux ans expressément reconductible deux fois par périodes d'un an.

Cette collaboration permet au SIRTOM de la région Flers-Condé de bénéficier du soutien à la valorisation énergétique prévu dans le cadre du contrat ECO-EMBALLAGES.

### 3.3 . Le transport et le traitement des encombrants

En 2017, dans les 10 déchèteries du Syndicat, les particuliers ont déposé 6 002 tonnes d'encombrants et 316 tonnes ont été déposées par les professionnels.

Ce marché a été attribué en 2014 à la société VEOLIA Propreté pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de ce marché, les déchets encombrants du syndicat sont acheminés, après avoir été réceptionnés sur le Centre de Tri Valorisation Transfert de VEOLIA Propreté à Saint Pierre du Regard, vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de BILLY (14).

**En 2017, le SIRTOM a exporté 6 318 tonnes d'encombrants  
vers l'ISDND de BILLY.**

Depuis 2013, on notera la généralisation à toutes les déchèteries de la collecte du bois, auparavant collecté avec les encombrants (depuis 2010 seules les déchèteries de Caligny et Condé sur Noireau étaient concernées).



### 3.4. Le compostage

#### 3.4.1. Le compostage industriel

En 2017, la totalité des déchets végétaux collectés dans les déchèteries du SIRTOM a fait l'objet d'un traitement et d'une valorisation sur :

- ❖ la plateforme de compostage de la société VALNOR à Billy (14),
- ❖ la plateforme de compostage de la société SEP à Falaise (14).

Ces opérations de transport et de compostage ont été réalisées par la société VALNOR dans le cadre d'un marché renouvelé en octobre 2016.

11287 tonnes soit 137 kg/hab., de déchets végétaux ont été déposés dans les déchèteries par les particuliers, les collectivités et les artisans des collectivités adhérentes au Syndicat.

Les déchets végétaux ont fait l'objet d'un transfert vers les plateformes de Billy et de Falaise, ce qui a représenté 507 rotations.

La société VALNOR a assuré :

- ❖ 315 transferts pour 7 117 tonnes vers la plateforme de Billy
- ❖ 13 transferts pour 304 tonnes vers celle de Falaise.

Les services du SIRTOM ont assuré :

- ❖ 179 transferts pour 3 866 tonnes vers la plate-forme de Falaise.

#### 3.4.2. Le compostage individuel

En 2017, le Syndicat a poursuivi sa campagne de promotion du compostage individuel auprès des habitants.

Au cours de l'année, 79 composteurs ont fait l'objet d'une distribution répartie comme suit :

- 74 ont été vendus à des particuliers (promotion du compostage par la CdC du Bocage d'Athis auprès de ses habitants - 126 composteurs) ;
- 4 ont été offerts dans le cadre de projets de gestion des déchets, (centre sociaux culturels de la Ferté Macé, Ecole de la Varenne à Condé en Normandie, Ecole de Montchamps, Valdallière, Restaurant scolaire de Vassy à Valdallière)
- 1 a été donné comme lot lors du Téléthon
- Les recettes issues de la vente de ces équipements aux habitants ont été de 2 820 € en 2017.

Depuis 2006, 1918 composteurs ont été distribués sur le territoire du SIRTOM.

Cette distribution de composteurs à prix préférentiel participe aux actions du SIRTOM pour la prévention des déchets. Le compostage à domicile a en effet été identifié comme l'un des leviers de prévention les plus efficaces, au cours de l'opération foyers-témoins de 2015.

### 3.5. Le recyclage et le réemploi en 2017

#### 3.5.1. Le recyclage et le réemploi : performances

Outre une grande part des déchets apportés en déchetteries qui est recyclée ou valorisée, les collectes sélectives sont destinées au recyclage. Elles sont expédiées aux centres de tri de la société SNN SITA/SUEZ, VALORPOLE situé au Mans (72).

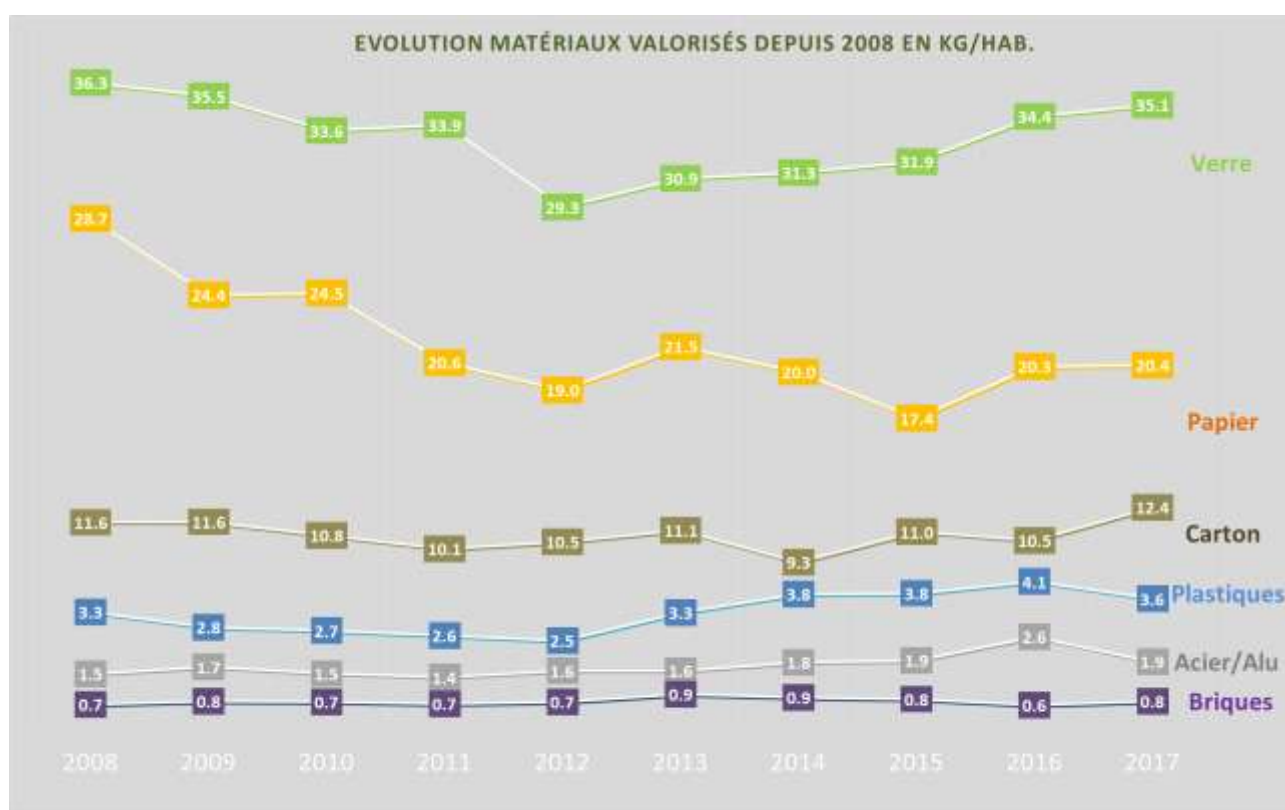
Ce marché de tri conditionnement (renouvelé le 29 décembre 2011) était l'objet d'un groupement d'achat avec le SITCOM de la région d'Argentan.

Par décision de la SNN, l'activité de tri a cessé à Arçonnay au 1er septembre 2015.

Depuis cette date, le centre de tri a été converti en quai de transfert et la SNN transporte tous les produits des collectes sélectives du SIRTOM au centre de tri du Mans. Les conditions tarifaires du contrat sont restées inchangées.

L'ensemble des matériaux issus des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que le verre, le papier et une partie du carton collectés en déchetteries, rejoignent les filières désignées dans le Contrat Programme de Durée conclu avec la société ECO-EMBALLAGES.

On peut voir l'évolution des tonnages recyclés sur le graphique ci-dessous. On notera en 2017 la **poursuite de l'augmentation du verre de 2%** due à l'opération de contrôle qualité sur les sacs d'ordures ménagères contenant du verre. Cette opération aura aussi permis de relancer le tri des autres emballages sur le territoire.





## REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES - Année 2017

MATIERE	REPRENEUR	T1 2017		T2 2017		T3 2017		T4 2017		Tonnages 2017	Recettes 2017 (€)	évolution € 2016-2017	
		Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise				
Acier issu des CS	ARCELOR MITTAL	15	93,21 €	-	-	29	122,34 €	98,98	133,51 €	142	18 102 €	121%	
Aluminium issu des CS	REGEAL AFFIMET	-	-	-	-	7	535/522,25	-	-	7	3 755 €	56%	
PCNC	EUROPAC	5,02 1,05	203	120,21 €	245,49	114,68 €	263	125,84 €	207,13	90,14 €	993	114 330 €	40%
			24	129,55 €	-	-	50	137,41 €	-	-			
Plastiques	VALORPLAST		84	136,00 €	54	156,00 €	81	156,00 €	71,78	181,00 €	291	45 475 €	-20%
			15		18		10		4,46				
			59		20		55		59,08				
			10		16		16		8,24				
Verre	OI MANUFACTURING		807	23,50 €	695	23,50 €	734	23,50 €	569,80	23,50 €	2 806	65 948 €	9%
PCC (briques)	REVIPAC		-	10,00 €	28	10,00 €	27	10,00 €	5,69	10,00 €	60	601 €	24%
Journaux, revues, magazines	UPM - CHAPELLE DARBLAY		263	89,37 €	348	86,36 €	462	102,5/100	301,35		1 375	123 918 €	8%
Gros de magasin	SNN		81	-	68		66		44,39		259	21 710 €	69%
<b>TOTAL</b>										5 934	372 128 €	12%	

**La recette des reprise de matériaux augmente de 12% en 2017 mais passe seulement de 4.4€/hab à 4.7€/hab. en 2017.**

Depuis mai 2015, le SIRTOM, extrait les grands cartons des collectes sélectives. En 2017, 147 tonnes de grands cartons ont été envoyées chez un repreneur local (Le Feuvrier). Cette valorisation plus locale, évitant des transferts vers Arçonnay et Le Mans et le passage de cette quantité de matériaux sur la chaîne de tri, a généré des économies de transport et de traitement. De plus, les cartons sont repris par la filière locale à un meilleur prix que s'ils avaient été repris au centre de tri par la filière Eco-Emballages. Entre les surcouts liés à l'investissement et au temps de travail de l'agent polyvalent, les économies de transport -traitement et les recettes supplémentaires de valorisation, c'est une **économie de 87 € par tonne** de carton extrait, soit plus de 13 000 €, qui a été réalisée.

### 3.5.2. Le recyclage et le réemploi : Eco-organismes

#### Eco-Emballages

Depuis 1992, Eco-Emballages est une société investie d'une mission d'intérêt général. Elle a pour mission de répondre par contractualisation à l'obligation qu'ont les entreprises de contribuer financièrement à la collecte, au tri sélectif et au



traitement des emballages ménagers que celles-ci produisent. A ce titre, Eco-Emballages perçoit des contributions financières de la part des entreprises et soutient financièrement les acteurs du dispositif de collecte, de tri et de recyclage, comme le SIRTOM de la région Flers-Condé.

Dans le cadre du Barème E, Eco-Emballages a soutenu le SIRTOM de la région Flers-Condé en fonction de la performance de recyclage réalisée en 2017, à hauteur de **709 737 €**.

Dans le cadre du **Contrat Action Performance d'Eco-Emballages** (Soutien Développement Durable), le SIRTOM s'est engagé dès 2011 dans une démarche d'amélioration durable de la collecte sélective des emballages ménagers.

Le Syndicat ayant répondu aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux à **atteindre 5 cibles sur 9, cet engagement s'est concrétisé en 2017 par un soutien financier supplémentaire d'un montant de 14 526 €**.

## Ecofolio

Ecofolio est l'éco-organisme de la filière papier qui organise, finance et accompagne la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.



En 2017, cet éco-organisme a soutenu le Syndicat à hauteur de **55 383 €** sur les tonnages recyclés en 2015. **616 €** de soutiens ont été attribués au SIRTOM pour les actions de communication effectuées en 2017.

## Ecofolio et Eco-Emballage fusionnent pour créer CITEO

Le 27 juin 2017 Les Assemblées Générales des sociétés Eco-Emballages et Ecofolio ont voté leur fusion. Le nouvel ensemble Eco-Emballages-Ecofolio appelé CITEO organise son action autour de trois priorités :

- Apporter plus de solutions aux entreprises, acteurs de l'économie circulaire, en particulier en matière d'expertise matériaux, d'éco-conception et de mobilisation des consommateurs ;
- Améliorer la compétitivité des filières emballages et papiers, en poursuivant le travail engagé auprès des collectivités et les professionnels du recyclage pour moderniser et massifier les dispositifs de collecte et de tri et consolider le développement de filières matériaux pérennes ;
- Développer la sensibilisation du grand public via la communication de proximité et le digital.

**CITEO compte 250 salariés et est basé au 50, boulevard Haussmann à Paris. Il s'appuie sur huit directions régionales basées à Lyon, Marseille, Toulouse, Limoges, Angers, Lille, Strasbourg et Paris. Le Sirtom est rattaché à la direction de Lille.**

## Ecologic

Ecologic gère la collecte en déchèteries et le recyclage des appareils électriques et électroniques arrivés en fin de vie tels que les imprimantes, ordinateurs, téléviseurs, réfrigérateurs .



Pour 2017, cet éco-organisme a versé un soutien de **39 033 €** au SIRTOM sur les tonnages collectés, dont **1000 €** pour la communication.

## Corepile



Corepile a pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés déposés en déchèterie.

Cet organisme permet une gestion autonome de ce type de déchet sans intervention financière de la collectivité.

## EcoDDS

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages (peintures, phytosanitaires, acides...). Agréé en avril 2013, EcoDDS est chargé d'organiser la collecte, la valorisation et le traitement de ces déchets.

Au cours de l'année 2014, EcoDDS a mis en place la collecte et le traitement de ces déchets sur les déchèteries du Sirtom. Un contrat avec un prestataire doit cependant être conservé pour les déchets ne rentrant pas dans cette filière (déchets des professionnels, bidons d'huile de vidange...).

Pour 2017, EcoDDS a versé un soutien de **6 698€**.





## **ECOTLC**

ECOTLC est l'éco-organisme du textile, du linge de maison et de la chaussure. Il accorde aux collectivités une aide à la communication forfaitaire de 0.10 €/habitant. Ainsi, en 2017, le Sirtom a reçu **7 539 €**.

Par ailleurs, en développant la filière textile, ECOTLC permet à la collectivité des économies sur la collecte et le traitement par incinération de ces déchets lorsqu'ils se retrouvent dans les ordures ménagères. Via les 55 points d'apport volontaire, **333 tonnes** ont ainsi été collectées en 2017 par les deux associations locales AGIR-La Redingote de Flers et Aux Fringues de Condé sur Noireau.

de ces déchets lorsqu'ils se retrouvent dans les ordures ménagères. **333 tonnes** ont ainsi été collectées en 2016 par les deux associations locales AGIR-La Redingote de Flers et Aux Fringues de Condé sur Noireau.



## **Eco-Mobilier**

Eco-Mobilier organise la filière de collecte du mobilier usagé et la valorisation matière ou énergétique de ces déchets.

Depuis 2015, les déchèteries de Caligny, Messei puis la Ferté Macé ont successivement été équipées d'une benne destinée à recueillir le mobilier. **285 tonnes** ont été collectées en 2017 sur ces déchèteries. C'est autant qui ont été détournées des autres flux de déchèterie, notamment des encombrants.

Eco-Mobilier apporte également un soutien financier à la collecte et à la communication. Ce soutien se monte à **39 489 €** pour 2017.

### 3.6. traitement des déchets: BILAN

Dans ce bilan l'ensemble des déchets ménagers et assimilés hors gravats (ordures ménagères, recyclables et déchets de déchèterie ) sont pris en compte.

#### 3.6.1 Taux global de Valorisation

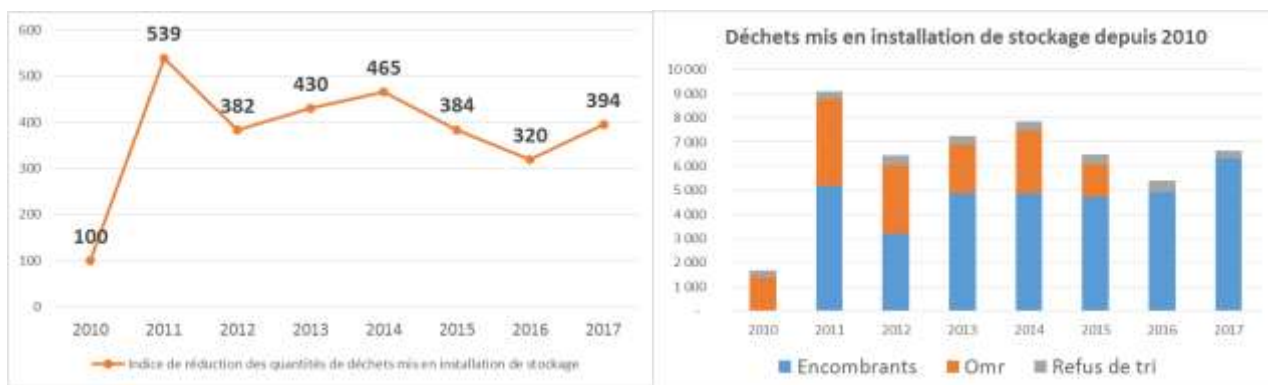
Cet indicateur permet de connaître la part des déchets orientés vers une valorisation matière ou énergétique. La part non valorisable des déchets en 2016 est constituée des encombrants et des refus de tri .



#### 3.6.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage depuis 2010

Cet indice vise à montrer l'évolution des quantités stockées de déchets ménagers et assimilés (hors gravats), en vue de suivre l'objectif de la Loi de transition énergétique de diviser par deux les quantités stockées de déchets non dangereux non inertes sur la période 2010-2025.

Les déchets concernés par le stockage depuis 2010 sont : une part des ordures ménagères, les encombrants de déchèterie et les refus de tri .



On peut remarquer une très forte hausse en 2011 des quantités de déchets ménagers et assimilés non inertes stockés. Ceci s'explique par un traitement sur l'année 2010 des encombrants de déchèteries par incinération. Pour des raisons techniques liées à l'unité d'incinération, cette expérience n'a pas été reconduite. L'année 2010 ayant un caractère exceptionnel, il serait plus approprié de prendre l'année 2011 comme référence pour cet indice.

A partir de 2011, les encombrants ont recommencé à être stockés ainsi qu'une partie des OMr lors des arrêts techniques de l'UVE de Colombelles.

Pour la période 2012-2016, les quantités d'OMr stockées ont été fonction du nombre d'arrêts techniques de l'UVE.

On constate une baisse de l'indice à partir de 2014 liée à la diminution des quantités d'OMr produites ainsi que la stabilisation de la production d'encombrants. A noter qu'en 2017 encore, toutes les tonnes d'OMr ont été incinérées.

**On notera qu'en 2017 l'indice augmente fortement suite à l'intégration du nouveau territoire de l'Ex Sirtom d'Andaine. En se référant au territoire historique, l'indice aurait été de 322 et non 394.**

## 4. La redevance spéciale

Pour l'élimination des déchets, les établissements publics et privés peuvent choisir de faire appel au service public par contrat (SIRTOM), ou bien à un prestataire privé de leur choix.

La redevance spéciale est le mode de financement de la collecte et du traitement des déchets produits par les entités qui ne sont pas des ménages : entreprises, artisans, établissements publics (hôpitaux, maisons de retraite, écoles) et collectivités.

Obligatoire depuis le 1er juillet 1993, cette redevance concerne les déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être collectés sans sujétions techniques particulières.

La « Redevance Spéciale » **ne s'applique que sur les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région FLERS-CONDE ayant opté pour le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le seuil d'assujettissement défini par le comité syndical a été fixé à 500 litres de déchets (OM + déchets recyclables) par semaine.**

Afin de se conformer aux textes réglementaires, le SIRTOM a décidé d'instituer cette redevance spéciale calculée en fonction du service rendu. Dans ce cadre, des contrats ayant pour objet de fixer les conditions d'exécution de cette mission sont signés avec les producteurs.

Le SIRTOM propose dans le cadre de son contrat de redevance spéciale :

- la **fourniture en location maintenance** de bacs roulants pour les OMR et le tri sélectif ;
- la **collecte hebdomadaire des bacs** pour les 2 flux, intégrée dans le service de ramassage normal des déchets ;
- le **transport et le traitement de déchets** vers des infrastructures agréées et conformes à la réglementation en vigueur.

La **redevance est calculée en fonction du volume de déchets produit** par les producteurs ainsi que le **nombre de semaines d'activités sur l'année.**

Depuis 2010 les tarifs de la redevance spéciale ont été maintenus, soit :

- **30,58€/m<sup>3</sup>** pour les ordures ménagères résiduelles / **22,25€/m<sup>3</sup>** pour les recyclables secs.

En 2017, **305 824 €** ont été perçus au titre de recettes de la redevance spéciale, recette stable par rapport à 2016. Pour le **producteur de déchets assujetti à la TEOM, le montant versé à sa collectivité de rattachement est déduit du montant annuel de la redevance spéciale.**

**Les moyens techniques et humains.**

Un parc de 380 bacs roulants de 770 litres dont le SIRTOM est propriétaire est mis à disposition des établissements assujettis à la redevance spéciale. Ce parc est géré en régie par le Syndicat.

Les déchets sont collectés et traités dans les mêmes conditions que ceux des particuliers. Un agent est dédié à temps partiel à la mise en place, au suivi et à la facturation de cette redevance.

**A la fin de l'année 2017, 122 établissements** répartis sur le territoire sont assujettis à la redevance spéciale. Les autres établissements se sont orientés vers d'autres dispositifs de collecte et de traitement pour leurs déchets (prestations privées, apports volontaires en déchèterie) ou bien ont, après vérification, une production de déchets inférieure à 500 litres par semaine.

Le service redevance spéciale aura permis de collecter et traiter **979 tonnes (9 790 m<sup>3</sup>) d'OM, et 316 tonnes (3 958 m<sup>3</sup>)** de déchets recyclables en 2017.

Les quantités d'OMr collectées dans le cadre de la redevance spéciale ont représenté 7 % de la production totale du SIRTOM.

## 5. Communication et prévention

Tout au long de l'année, le SIRTOM de la région Flers-Condé conduit des actions de prévention, de sensibilisation, d'information et de communication vers un large public d'enfants et de jeunes, mais aussi vers l'ensemble de la population du territoire.

### 5.1. Animations Eco-Ecole

Dans le cadre de sa communication en milieu scolaire, le SIRTOM propose à l'ensemble des établissements scolaires présents sur son territoire de s'inscrire dans une démarche de développement durable à travers le « programme Eco-Ecole », et de travailler sur la thématique des déchets.



Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable, Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui se mobilisent pour l'environnement. Chaque année, les élèves, les enseignants mais aussi les personnels travaillent sur un thème parmi lesquels on retrouve l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'alimentation, les solidarités, la santé et les déchets. C'est ce dernier thème que le SIRTOM propose d'approfondir à l'aide d'outils tels que la malle « RouleTaBoule », des activités ludiques de découverte des déchets ou encore la reconstitution d'un centre de tri.

Pour l'accompagnement des établissements, l'animation des réunions de comité de suivi, l'application de la méthodologie et les démarches administratives, le SIRTOM de la région Flers-Condé travaille en 2016-2017 pour la septième année scolaire en partenariat avec le CPIE Collines Normandes, relais Eco-Ecole et association agréée Education Nationale d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Les animateurs du tri interviennent dans les classes afin de **sensibiliser les élèves au tri et mettre en place un projet commun** de :

- ❖ **réduction des déchets liés à la cantine par l'installation d'un composteur ;**
- ❖ mise en place de poubelles sélectives dans les classes et/ou dans la cour ;
- ❖ **création par les enfants d'affiches sur les consignes de tri, d'objets à partir d'emballages recyclables ou encore d'un éco-code (chanson, affiche...).**

Animations scolaires dans le cadre du projet de labellisation Eco-Ecole :

**2 demi-journées par classe et une visite de l'Unité de Valorisation Energétique de Colombelles et de la plateforme de tri des textiles CobanorTritex à Carpiquet** proposée aux cycles 3 (CE2 à CM2) ;

- ❖ Ecole primaire de Ronfeugeraï - classes de CM1 et CM2 ;
- ❖ Collège Anne Franck de Vassy - éco délégués
- ❖ Ecole maternelle de Vassy (année 2017-2018)

## **5.2. Animations scolaires et extrascolaires**

### **5.2.1. Sur le temps scolaire**

Les animations proposées aux élèves ont pour objectif une sensibilisation au geste de tri et à l'écocitoyenneté par une approche ludique :

- ❖ explication des consignes de tri et jeux sur le geste de tri ;
- ❖ vidéos sur le recyclage des déchets et présentation d'échantillons recyclés ;
- ❖ jeu du tapis de tri : reconstitution d'un centre de tri ;
- ❖ ateliers - jeux sur la collecte, les filières de traitements et la valorisation des déchets ;
- ❖ pour les maternelles : jeux d'identification sur les matières (toucher, ouïe), jeu sur le geste de tri, conte sur le recyclage, boîte de transformation magique pour aborder le recyclage.

#### **Animations scolaires**

Ecole maternelle de Vassy - 70 enfants ;

Ecole maternelle de St Pierre du Regard - 50 élèves ;

Ecole maternelle de St Georges des Groseillers— 50 élèves

Classes primaires de St Georges des Groseillers—63 élèves

Classes de primaire de l'école La Varende à Condé—23 élèves

Classes de primaire de Bellou en Houlme—45 élèves

Classes de primaire d'Athis—26 élèves



## 5.2.2. Sur le temps extrascolaire

### Animations sur le temps d'activités périscolaires

Sur demande des encadrants, le SIRTOM intervient sur les temps d'activités périscolaires.

- ❖ Ecole primaire de Saint-Clair de Halouze : 6 séances avec un groupe de 12 enfants - 6 séances ;
- ❖ Ecole primaire de La Ferrière aux Etangs: 6 séances avec un groupe de 10 enfants

### Animations en centres de loisirs

Le SIRTOM est également sollicité pour intervenir dans des centres de loisirs pour présenter le tri et le recyclage de manière ludique. Pour ce faire, les animateurs du tri possèdent des outils pédagogiques comme le tapis de tri ou encore un jeu de l'oie géant version déchets.

- ❖ En 2017, le SIRTOM est intervenu auprès du centre de loisirs de **Condé sur Noireau**



## 5.2.3. En partenariat avec d'autres structures

### Animations en maisons d'activités

Cette année encore, le SIRTOM était présent à la fête de Noël à la maison d'activités Emile Halbout de Flers, et proposait la fabrication d'objets de décoration à partir de déchets recyclables.

## 5.3. Animations au sein d'autres structures

Le SIRTOM de la région Flers- Condé est intervenu dans le but de sensibiliser des adultes aux gestes du tri ainsi qu'à l'importance du recyclage dans la préservation des ressources naturelles.

ETAPE : groupe Réussir de 15 adultes (sensibilisation, visite de l'écopôle et de la déchèterie)

Sensibilisation puis débat à la Médiathèque de Bellou en Houlme

Sensibilisation des agents de la Source Verte (10 agents)

Sensibilisation des animateurs du centre de loisirs de Vassy

Sensibilisation des agents de l'AIFR chargés de la distribution des sacs sur le secteur de Flers

IME St André de Messei : 8 jeunes adultes handicapés

SAIS ESAT de Condé sur Noireau : 10 adultes handicapés



## 5.5. Distribution des sacs de tri sélectif

En 2012, le SIRTOM de la région Flers-Condé a souhaité suspendre l'opération de distribution annuelle menée en porte-à-porte et tester de nouveaux modes de distribution des sacs de tri avec pour objectifs :

- ❖ d'assurer un meilleur contrôle de la distribution des sacs ;
- ❖ d'offrir un service de proximité aux usagers en les informant des consignes de tri et renseignant sur le devenir de leurs déchets.

En juin 2016, les distributions par secteurs ont été reconduites sur Flers et Condé sur Noireau, avec des présences sur des horaires de début de soirée. Une deuxième distribution a été organisée sur Condé sur Noireau en octobre.

Les usagers ont été informés de ces distributions par des articles dans la presse écrite, annonces sur les ondes radiophoniques et distribution d'un document dans chaque boîte aux lettres.

A Flers, les 13 permanences ont accueilli 606 foyers.

A Condé-sur-Noireau, 361 foyers se sont ainsi rendus à l'une des 12 permanences proposées en juin et 273 foyers en octobre.



Dans le hall de la mairie de Condé-sur-Noireau, un agent du SIRTOM a assuré 5 permanences dans l'année, le jeudi matin, et a rencontré en moyenne 60 foyers.

Ces permanences du jeudi matin, chronophages pour l'agent du SIRTOM, ne permettaient de toucher qu'une faible partie du public condéen. Elles ont donc supprimées.

Distribution de sacs par des associations locales

A l'occasion du déménagement du siège social pour Messei, le SIRTOM a conventionné en juillet 2017 avec l'AIFR afin de continuer à proposer un point de retrait de sacs aux habitants de Flers et des environs. En six mois, 1998 usagers ont venus retirer 3 934 rouleaux de sacs gris et jaunes.

Les permanences ayant cessé en mairie de Condé fin 2017, le même type de convention a été passé avec l'association Aux Fringues en novembre 2017. En deux mois, 76 personnes sont venues retirer 365 rouleaux de sacs dans l'atelier et la boutique de cette association.

## 5.6. Participation à des évènements locaux

La présence du SIRTOM de la région Flers-Condé dans des évènements destinés au grand public a pour objectifs de :

- ❖ promouvoir les missions du SIRTOM de la région Flers- Condé ;
- ❖ sensibiliser le public au geste du tri ;
- ❖ répondre aux attentes et questions diverses du public, le renseigner sur le devenir de ses déchets ;
- ❖ assurer la promotion du compostage individuel.

En 2017, le SIRTOM a participé aux manifestations suivantes :

Stand « Tour de Normandie » à La ferté-Macé

Condé côté Jardin

Faîtes des Légumes à Bréel

Fête de la Sainte-Croix à Saint-Cornier des Landes

Fête de la Bio à Saint-Hilaire de Briouze

Condé vert demain

## 5.7. Opérations de sensibilisation

Tout au long de l'année, les animateurs du tri effectuent du porte-à-porte pour rappeler les consignes de tri et de présentation des sacs dans les secteurs où des dysfonctionnements sont constatés.

- ❖ **septembre 2016** : Collecte de textiles en porte-à-porte sur Saint Georges des Groseillers en partenariat avec AGIR - La Redingote.
- ❖ Collecte des textiles à Chanu, en marge de la Saint-Côme

## 5.8. Communication écrite

En 2017, de nouveaux supports de communication ont été créés ou actualisés pour sensibiliser, informer, renseigner es usagers.

- ❖ Edition d'un numéro de l'Eco-Citoyen distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire



Collectes de textiles en porte-à-porte sur Saint Georges des Groseillers et Chanu en partenariat avec AGIR - La Redingote



- ❖ Distribution en boîtes aux lettres d'un flyer et articles dans la presse.

L'objectif était de collecter des textiles de qualité afin d'alimenter la boutique de l'association. On remarque en effet une baisse de la qualité des dons, corollaire à la hausse quantitative.

Ces collectes en porte à porte ont permis de récupérer 1,33 tonne de TLC (0,945 à St Georges et 0,387 à Chanu) A Saint-Georges des Groseillers, plus de 60% des textiles collectés étaient de bonne qualité pouvant être directement remis en boutique. Sur Chanu, la « crème » ne constituait que 30% des collectes.

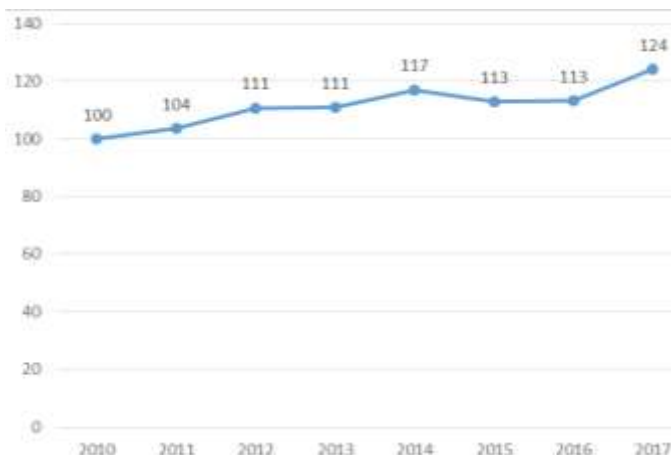
En 2017, le marquage des colonnes à TLC disposées sur le territoire a été refait.

## 5.9 Indicateur de la prévention de déchets

En 2016, un nouvel indice sur la réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 est créé afin de mesurer l'impact des actions de prévention de la collectivité.

Les déchets inclus dans cet indice sont :

- ❖ les ordures ménagères
- ❖ Les déchets recyclables
- ❖ Les déchets de déchèterie (hors gravats)

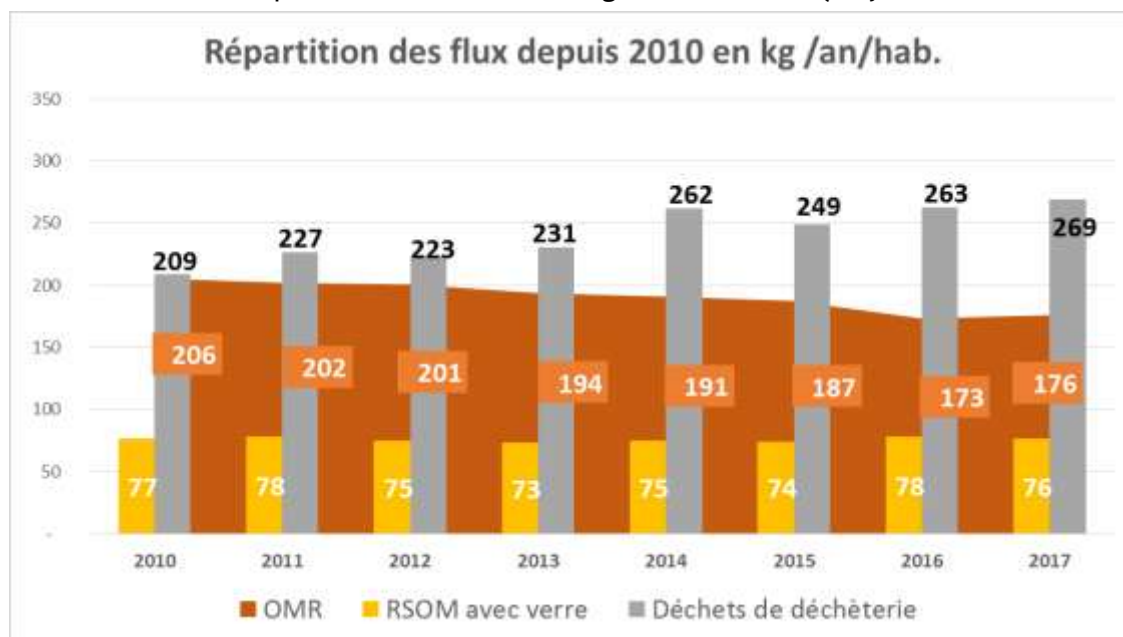


On peut noter dans l'évolution de cet indice des faits marquants expliquant sa variation:

- ❖ 2011, hausse importante des encombrants en déchèterie
- ❖ 2012, arrivée de la commune de la Ferté Macé au Sirtom
- ❖ 2014, forte production de déchets verts en déchèterie (+1 600 t, soit 20%)
- ❖ 2015, stabilisation de la production de déchets verts toutefois supérieure au niveau de 2013
- ❖ 2016, indice identique à 2015, toutefois dans le détail, une forte baisse des ordures ménagères (- 8%), compensée par une hausse des recyclables et des apports en déchèterie (+ 6%)
- ❖ **2017, augmentation de l'indice suite à l'intégration du nouveau territoire. Sans cela l'indice aurait été de 106.**

Le graphique ci-dessous, en Kg/hab./an et détaillé par type d'apport,

- ❖ permet de gommer les effets de la fluctuation de population
- ❖ montre l'évolution respective des ordures ménagères des RSOM (recyclables secs des ordures



ménagères, c'est à dire les collectes sélectives), par rapport aux apports en déchèteries.

## 6. Les moyens humains

Le SIRTOM de la région Flers-Condé étant un établissement public, la majorité des agents ont le statut de fonctionnaires territoriaux. Il est fait appel à des contractuels pour des missions limitées **dans le temps et/ou en cas d'échec de recrutement d'un agent de la fonction publique pour pourvoir un poste vacant.**

Tout agent de terrain absent (pour maladie, congé annuel ou autre) doit impérativement être **remplacé pour assurer la continuité du service.** Aussi, le SIRTOM fait toute l'année appel à des agents occasionnels pour remplacer ripeurs, chauffeurs et agents de déchèteries.

### Effectifs 2017 :

Emplois permanents : 55 postes (dont 6 vacants : 3 en collectes et 3 en déchèteries)

Catégorie A : 0

Services Généraux : 10 agents (9,6 ETP)

Catégorie B : 5

Service collectes : 27,5 agents +3 postes vacants (30,5 ETP)

Catégorie C : 50

Service déchèteries : 11,5 agents (8,5 gardiens + 3 chauffeurs)

Emplois non permanents : 19,6 ETP

Catégorie A : 2

Services Généraux : 2 agents

Catégorie B : 0

Service collectes : 14,5 agents (dont 1 ETP en contrat aidé)

Catégorie C : 17,6

Service déchèteries : 3,1 agents (dont 1,6 ETP en contrat aidé)

### Absentéisme

En 2017, la part des remplacements en raison des absences pour raison de santé (maladie ordinaire, **maladie grave, maladie professionnelle, accident de service,...**) est de **9,3%**, ce qui représente **cinq équivalents temps pleins sur l'année.**

Les accidents de service (six occurrences en 2017) sont principalement des entorses et luxations dues à des chutes et glissades de plain-pied, puis des lésions consécutives à des efforts de soulèvement.

### Formations

**En 2017, 38 agents ont bénéficié d'au moins une demi-journée de formations.** Au total, 182,5 jours de formation ont été dispensés par le CNFPT ou des organismes de formation, pour un montant de **17 420 €.**

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les agents de terrain en formation sont remplacés dans leurs missions, par des agents occasionnels.



## 7. Bilan sur les modalités d'exploitation du service

### 7.1. Organisation du service sur le Sirtom de la région Flers-Condé

Année 2017	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchèterie
Mode de gestion de la collecte	Régie/Prestation*	Régie/Prestation*	Régie/Prestation*	Régie
Mode de collecte	PAP, AV colonnes enterrées Quartier de Flers	AV, 273 PAV	PAP en sacs ou bacs AV, 344 PAV	-
Fréquence majoritaire de collecte	1 fois par semaine	1 fois par mois	C1 en PAP	-
Fréquence maximale de collecte	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	-
transfert	Régie	Régie	Régie	Régie
Transport	Prestation	Prestation	Régie	Régie/Prestation

\*concerne uniquement le territoire hérité de l'Ex Sirtom d'Andaine

PAV = points d'apport volontaire; PAP = porte à porte

C1 : fréquence de collecte hebdomadaire

### 7.2. Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

	OMR	VERRE	RSOM hors verre	déchèterie* tonnage hors	tous Flux
Population desservie	80 026	80 026	80 026	82 665	80 026
tonnage	14 080	2 806	3 307	22 267	42 460
kg/hab. Sirtom	176	35	41	269	522
Kg/hab données nationales	262	30	47	155	493
Ecart ratio nationale 2015	-33%	19%	-12%	74%	6%

Scs: Enquête Ademe collecte 2015- base de données -Module statistique collecte SINOE

\*Saint Michel des Andaines Truttemer le Petit, et certaines cnes Sirtom Argentan incluses.

Le Sirtom obtient un ratio de production d'ordures ménagères inférieur à la moyenne nationale en particulier du fait de sa typologie d'habitat (mixte à dominante rurale), du contrôle qualité et des actions de prévention menées sur le territoire depuis de nombreuses années.

Concernant les déchèteries, le ratio est beaucoup plus important que les données nationales en raison de la forte production de déchets verts sur le Syndicat, deux fois supérieure à la moyenne nationale.

### 7.3 Tarifs et montants des marchés en vigueur en 2017

Type d'opération	Prestataire	Nature du contrat	Transit Tonne €/TTC	Transport Tonne €/TTC	Traitement Tonne €/TTC TGAP incluse	MONTANT en €/TTC payé en 2017
<b>TRANSPORT TRAITEMENT OMr</b>						
Elimination des OMr par incinération	SYVEDAC	Convention	- €	- €	82.50 €	1 161 600 €
Transport OMr de l'Ecopôle vers SYVEDAC	Transport Mauffrey	Marché		9.47 €		133 342 €
<b>DECHETERIE</b>						
Elimination des encombrants par enfouissement 1er sem-2017	VEOLIA Propreté	Marché	- €	- €	82.98 €	267 706 €
Elimination des encombrants par enfouissement 2ème sem-2017	VEOLIA Propreté	Marché	- €	- €	86.31 €	251 323 €
Compostage des déchets végétaux	VALNOR	Marché	- €	17.11 €	19.80 €	350 419 €
Inertes	SNN	Marché	- €	8.92 €	4.98 €	54 603 €
Ferrailles (dont batteries)	LEFEUVRIER	Convention	- €	SIRTOM	- €	- €
Cartons	LEFEUVRIER	Convention	- €	SIRTOM	- €	- €
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	MADELINE	Marché	- €	- €	- €	69 993 €
Huiles Minérales	HIMIREC/SEVIA CRUCI	Convention	- €	- €	- €	3 995 €
Bois de classe A et B janvier à septembre	VEOLIA Propreté	Marché	- €	- €	47.85 €	109 959 €
<b>TRI-CONDITIONNEMENT DES RECYCLABLES</b>						
Mise en balle des cartons Déchèteries&collecte sélectives	LEFEUVRIER	Marché	10.45 €			1 536 €
Tri conditionnement des collectes sélectives	SNN	Marché				367 604 €
Caractérisation				- €	79.16 €	
Tri des corps plats				SIRTOM	67.85 €	
Tri des corps creux				SIRTOM	243.12 €	
Tri du Monoflux				SIRTOM	141.35 €	
<b>PRESTATION COLLECTE (Ex territoire Sirtom d'Andaine)</b>						
Collecte OMR (apport volontaire)	SNN			90.40 €		80 454 €
Collecte corps plats (apport volontaire)	SNN			52.12 €		7 661 €
Collecte corps creux (apport volontaire)	SNN			232.11 €		11 141 €
Verre (apport volontaire)	SNN			46.51 €		14 278 €

## 8. Les indicateurs économiques



### 8.1. Le bilan financier du SIRTOM de la région Flers-Condé en 2017

Source : CA 2017

#### INVESTISSEMENT 2017

DEPENSES			RECETTES		
040	Transfert entre sections	47 639.34 €	040	Transfert entre sections	879 126.65 €
16	Remboursement emprunts	401 292.88 €	10	Dotations fonds de réserve	1 067 793.06 €
20	Immobilisations incorporelles	10 731.23 €	13	Subventions d'investissement	42 120.00 €
21	Immobilisations corporelles	401 718.70 €	16	Emprunts et dettes	575 800.00 €
23	Immobilisations en cours	1 634 316.81 €	21	Immobilisations corporelles	805 954.53 €
			23	Immobilisations en cours	24 168.62 €
Total des dépenses		<b>2 495 698.96 €</b>	Total des recettes		<b>3 394 962.86 €</b>
			001 Excédent antérieur reporté		853 666.44 €
			Total		<b>4 248 629.30 €</b>

#### FONCTIONNEMENT 2017

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère générale	5 232 579.92 €	013	Atténuation des charges	85 138.94 €
012	Charges du personnel	2 438 963.30 €	042	Transfert entre sections	47 639.34 €
042	Transfert entre sections	879 126.65 €	70	Produits des services	336 635.76 €
65	Autres charges de gestion courante	87 553.01 €	74	Dotations et participations	7 279 795.68 €
66	Charges financières	156 051.14 €	75	Autres produits de gestion courante	682 528.91 €
67	Charges exceptionnelles	1 281.80 €	76	Produits financiers	9.47 €
			77	Produits exceptionnels	8 915.87 €
Total des dépenses		<b>8 795 555.82 €</b>	Total des recettes		<b>8 440 663.97 €</b>
			002 Excédent antérieur reporté		1 790 063.90 €
			Total		<b>10 230 727.87 €</b>

## 8.2. Le coût du service public

Les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) imposent de modifier certains indicateurs à intégrer dans le rapport et notamment les indicateurs économiques. Ces derniers ont pour objectif d'améliorer les outils de connaissance des coûts de gestion des déchets.

Ces indicateurs sont fondés sur la matrice des coûts Comptacoût® proposée par l'ADEME. Le Sirtom s'est inscrit dans cette démarche depuis 2013 après avoir mis en corrélation sa comptabilité analytique et la logique de cet outil.

Il est inutile de chercher à établir des correspondances directes entre le compte administratif et les coûts présentés dans la matrice Comptacout car celle-ci, pour permettre une comparaison entre collectivités et/ou prestataires, intègre des retraitements extra-comptables afin d'effacer les différences qui pourraient exister, notamment dans les différentes politiques d'amortissements.

De même, il est normal de constater une différence entre le coût aidé (cf lexique) et les contributions puisque la collectivité dégage une marge d'autofinancement pour les investissements de l'année.

Cette matrice permet:

- ❖ D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion (pré-collecte, collecte, transfert, traitement) ;
- ❖ De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
  - Identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
  - Eclairer la prise de décision ;
  - Etablir une tarification (redevance incitative, redevance spéciale, facturations en déchèterie...);
  - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Le terme de « coût aidé » traduit ce qui reste à la charge de la collectivité, une fois les recettes industrielles (vente d'énergie, de matériaux,...), les soutiens financiers des sociétés agréées, les aides et subventions déduites du coût total de gestion des déchets.

La contribution des collectivités membres du SIRTOM, que celles-ci traduisent en taxe ou redevance à percevoir auprès des usagers, n'est pas décomptée dans les recettes du coût aidé.

### 8.2.1 Le coût aidé et le niveau de financement du Sirtom de la région Flers-Condé

Le Sirtom n'étant pas assujetti à la TVA le coût total aidé 2017 est présenté en € TTC.

En 2017, on note un coût du service public supérieur à la contribution suite à une opération comptable concernant l'affectation des coûts de démantèlement de l'ancienne usine d'incinération de Caligny. En effet, suite à une décision de la Trésorerie Principale, ces dépenses (810K € TTC) liées aux travaux de démantèlement de l'usine ont du être affectés à la section de fonctionnement et non plus à celle d'investissement. Il en résulte un surcoût d'environ 10€/hab. sur le coût du service public en 2017.

2017	Euros Arrondis	Euros /hab.
Coût aidé TTC du service public	7 310 000	91.35 €
Contribution des usagers	6 465 000	80.79 €

Pour mémoire la contribution des usagers était de 79.35€ en 2016

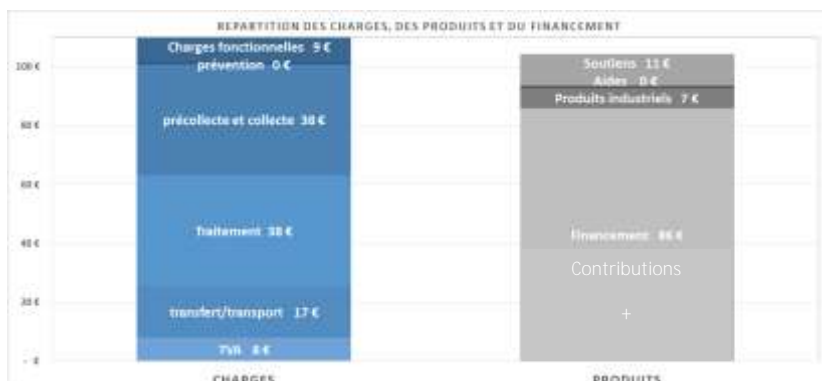


## 8.3. Structure du coût

### 8.3.1 Répartition des charges, des recettes et du financement

On présente ici la répartition des coûts et recettes en € / hab.

Comme indiqué précédemment, une marge d'autofinancement est dégagée pour les investissements de l'année.



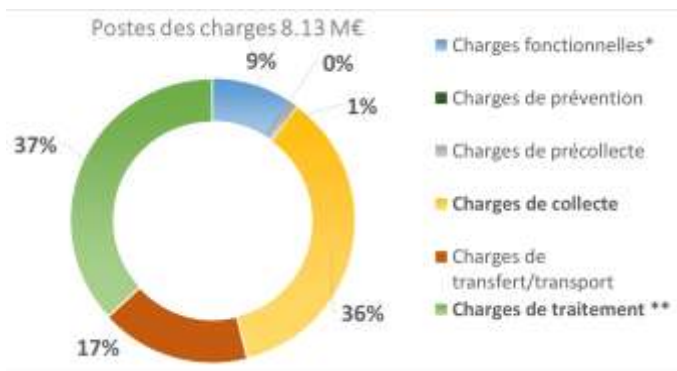
### 8.3.2. Nature des charges générales tous déchets confondus

On présente ici les différents postes de charges qui affectent le service public de prévention et gestion des déchets, sans distinction de flux. Ces dépenses présentées ici s'entendent, charges d'amortissements comprises au sens de l'ADEME (c'est-à-dire tous les investissements même ceux non amortissables en comptabilité publique M14)

Postes de charges	En Euros H.T.	%
Charges fonctionnelles*	735 000	9%
Charges de prévention	9 000	0%
Charges de précollecte	74 000	1%
Charges de collecte	2 932 000	36%
Charges de transfert/transport	1 387 000	17%
Charges de traitement **	2 997 000	37%
<b>Total des charges</b>	<b>8 134 000</b>	<b>100%</b>

\*charges de structure+charges de communication

\*\*Incluant les recettes d'énergie issues de l'incinération



Outre les charges de collecte et de traitement qui représentent les dépenses majoritaires, on notera **l'importance des charges de transport** : 1 387 K€ composés de 654 k€ pour les déchèteries, 491 K€ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 242 k€ pour les recyclables.

### 8.3.3 Nature des recettes

Figurent ici les différents postes de recettes qui abondent le service public de prévention et gestion des déchets, sans distinction de flux.

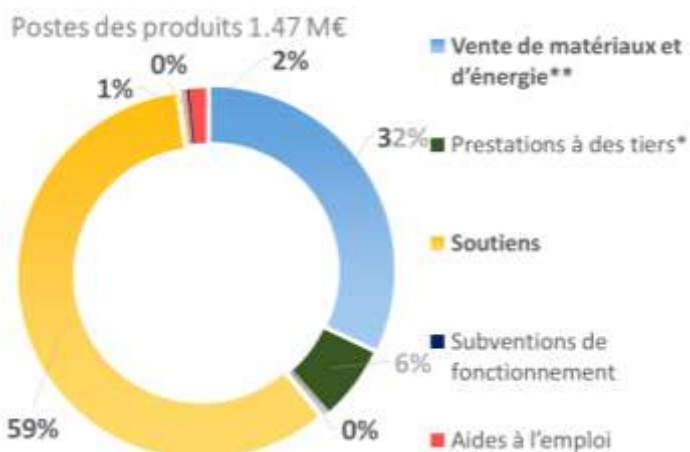
Poste des Recettes	En Euros H.T.	%
<b>Vente de matériaux et d'énergie</b>	<b>470 000</b>	<b>32%</b>
Prestations à des tiers*	94 000	6%
Autres produits	7 000	0%
Soutiens	862 000	59%
Reprises des subventions d'investissement («amortissement»)	8 000	1%
Subventions de fonctionnement	3 000	0%
<b>Aides à l'emploi</b>	<b>22 000</b>	<b>2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 466 000</b>	<b>100%</b>

\*convention d'accès déchèterie pour Accès des habitants de

Truttemer le Petit, St Michel des Andaines et une partie des

\*\*les recettes d'énergie issues de l'incinération sont incluses

dans les charges de traitement



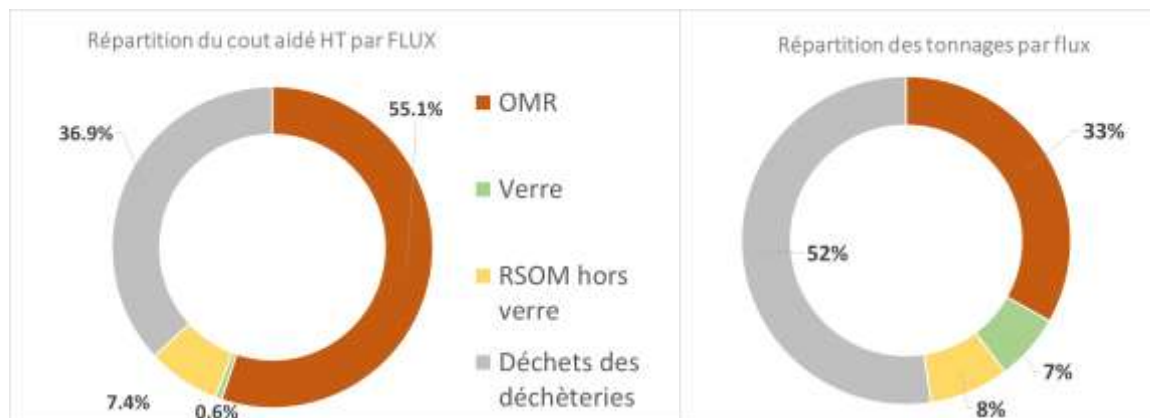
Les soutiens des éco-organismes et notamment Eco-emballages représentent la recette la plus importante du service avec 59% soit 862 000€ HT pour 2017. Ces soutiens sont directement liés à la performance de collecte sélective des déchets recyclables.

## 8.4. Coût des différents flux de déchets

### 8.4.1. La part relative des flux dans le coût du service public

On présente ici le coût aidé pour chaque flux de déchets. Pour les déchèteries, les tonnages sont exprimés hors gravats. Ici on ne tiendra pas compte du coût du démantèlement de l'IUOM de Caligny.

2 017	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif*	Total
Coût aidé en € HT arrondi	3 277 000	38 000	438 000	2 191 000		5 943 000
Tonnage par flux	14 080	2 806	3 307	22 267		42 460



Ces représentations permettent de dresser certaines conclusions sur le service et son coût:

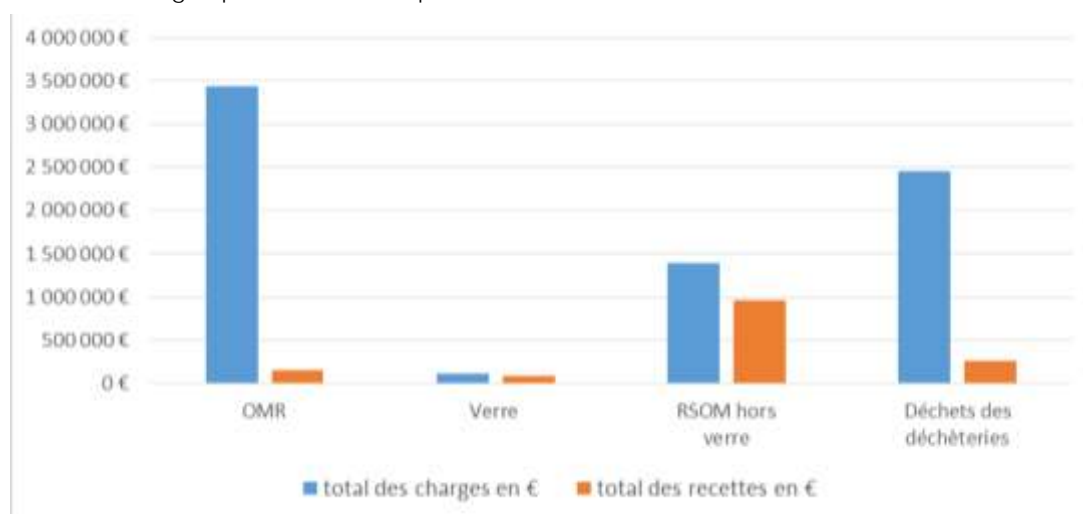
- ❖ les déchets de déchèteries **représentent plus de** la moitié des tonnes collectées par le service pour 37% des coûts.
- ❖ Les ordures ménagères représente seulement 1/3 des tonnes collectés par le service pour **55% des coûts**.
- ❖ Les recyclables (RSOM et Verre) **représentent 15%** des tonnes collectées pour seulement **8% des coûts**.

**Ces conclusions mettent en lumière l'intérêt économique du tri des recyclables et des apports en déchèterie.**

### 8.4.2 La couverture des charges par les recettes

2 017	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Total
total des charges en €	3 433 000	120 000	1 394 000	2 455 000	732 000	8 134 000
total des recettes en €	156 000	82 000	956 000	264 000	8 000	1 467 000

On présente ici le niveau des recettes sur chaque flux de déchets, afin de mettre en avant le taux de couverture des charges par les recettes pour chacun des flux.



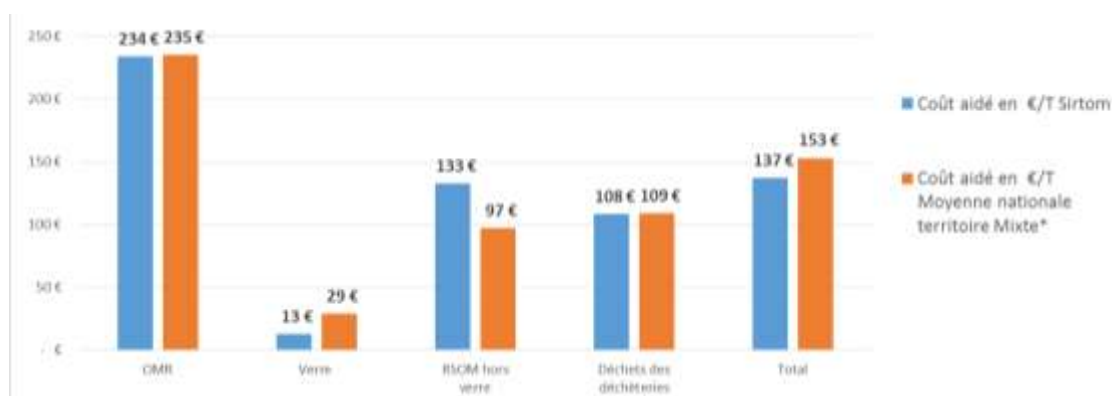
Cet histogramme permet de comprendre que les recyclables (RSOM hors verre) ont un bon taux de couverture des charges grâce aux recettes de vente de matériaux et des soutiens des Eco-organismes.

### 8.4.3. Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

On présente ici le coût aidé HT des différents flux de déchets rapportés à la tonne en comparaison à la moyenne nationale sur une typologie d'habitat comparable à celle du Sirtom.

2 017	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût aidé en €/T Sirtom	234 €	13 €	133 €	108 €	137 €
Coût aidé en €/T Moyenne nationale territoire Mixte*	235 €	29 €	97 €	109 €	153 €

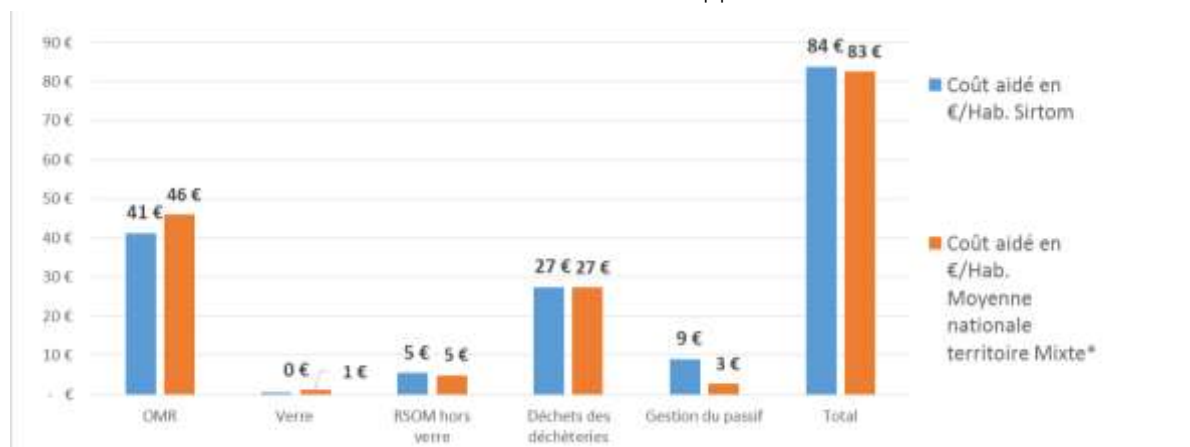
\*: sce, référentiel national des coûts du SPGD en 2014-ADEME



2 017	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Total
Coût aidé en €/Hab. Sirtom	41 €	0 €	5 €	27 €	9 €	84 €
Coût aidé en €/Hab. Moyenne nationale territoire Mixte*	46 €	1 €	5 €	25 €	3 €	80 €

\*: sce, référentiel national des coûts du SPGD en 2014-ADEME

dessous, le même coût aidé des différents flux de déchets rapporté cette fois ci à l'habitant



En OMR, le coût à la tonne supporté par le Sirtom est proche des moyennes nationales (malgré des charges de transport importantes liées à l'éloignement des principaux sites de traitement)

En effet, on constate sur les ordures ménagères que le coût à l'habitant est plus maîtrisé que le coût à la tonne. Ceci s'explique par la faible quantité d'Omr collectées par habitant sur le Sirtom.

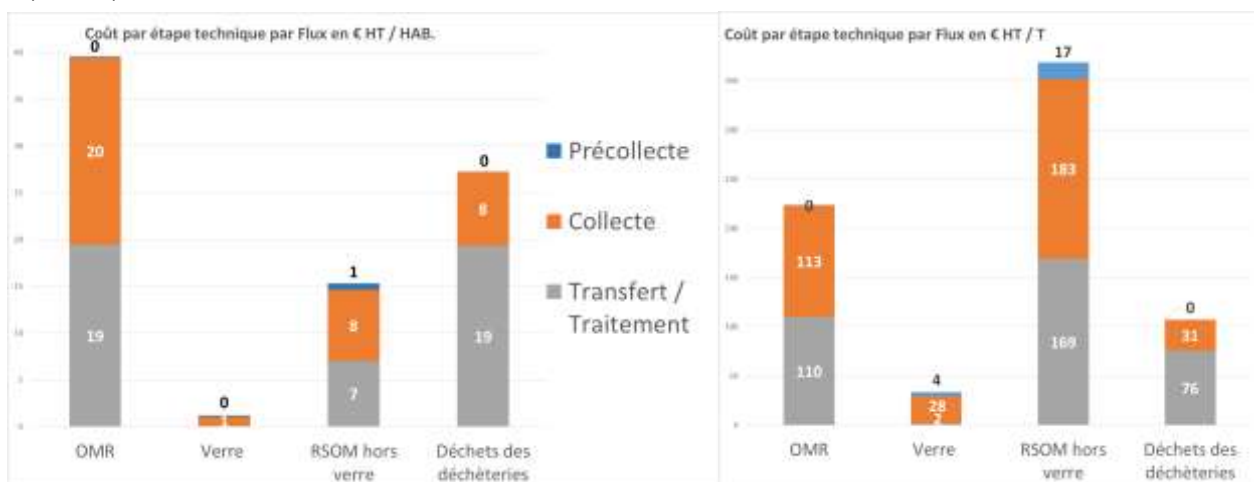
En déchèteries, on constate une forte augmentation du coût à la tonne en 2017 (de 95€ à 108€). Ceci est principalement dû à l'intégration des trois nouvelles déchèteries nécessitant des transports importants.

Concernant les recyclables on remarque un coût à la tonne environ deux fois inférieur à celui des ordures ménagères ce qui démontre une fois encore l'intérêt du tri par les usagers. Par ailleurs, les coûts nationaux à la tonne des recyclables sont à relativiser en raison de leur forte dispersion (80% des collectivités se situent entre 39€ et 160€).

Enfin concernant le passif, en 2017 les 9€ sont dus au coût de démantèlement de l'IUOM de Caligny. Ce coût ne se répercutera pas sur les années suivantes.

## 8.4.4. La répartition des charges par flux de déchets et étapes techniques

On présente ici le coût complet (c'est-à-dire incluant toutes les charges **sans les recettes**) pour chaque flux de déchet, par étape technique. Cet indicateur permet de mesurer l'incidence de chaque poste de dépense pour chacun des flux.

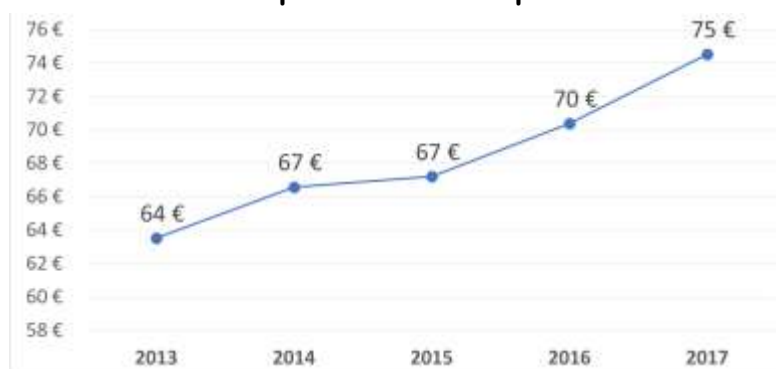


Remarque : les frais de précollecte sont constitués par tous les contenants fournis par le SIRTOM et destinés à recueillir les déchets : bacs roulants, colonnes aériennes, sacs de tri.

NB : concernant les OM, le coût présenté est contracté par les recettes de valorisation énergétique,

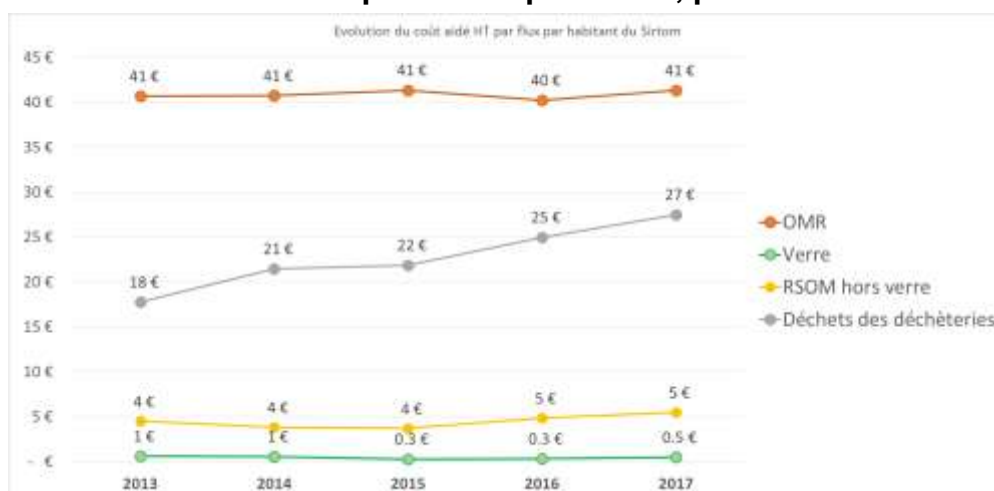
## 8.5. Evolution des coûts

### 8.5.1 Evolution du coût aidé HT par habitant depuis 2013



(hors 9€ gestion du passif)

### 8.5.2 Evolution du coût aidé HT par flux depuis 2013, par habitant



Les évolutions constatées sur le coût concernent principalement les déchèteries. Ceci s'explique en 2014 par une très forte production de déchets verts, en 2016 par l'impact des emprunts liés à la nouvelle déchèterie de Messei et en 2017 par l'intégration d'un nouveau territoire. Concernant les ordures ménagères, le coût reste stable grâce à la maîtrise des tonnages collectés, conséquence de la gestion du service en régie.

## LEXIQUE

**Aldeva** : Association Locale de Défense des Victimes de l'amiante.

**C1, C2** : Traduit la fréquence des collectes. C1 = collecte une fois par semaine; C2 deux fois par semaine; C1/2 = une collecte tous les 15 jours.

**CAPF** : Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, depuis devenue « Flers Agglo »

**CdC** : Communauté de Communes

**Charge** : Coût pour la collectivité

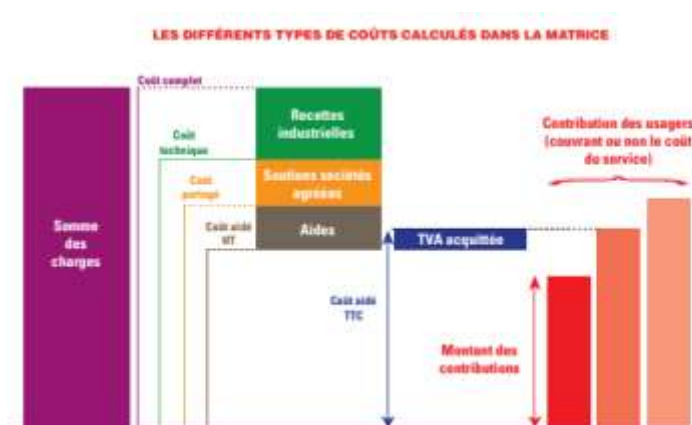
**Corps creux** : Part des matériaux recyclables composée des papiers et cartons.

**Corps plats** : Part des matériaux recyclables composée des flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires.

**Cogénération** : Forme de valorisation énergétique, par production vapeur et/ou d'eau surchauffée, valorisée en chaleur et électricité.

### Coût aidé—coût complet—coût technique :

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, de charges et de produits, d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des recettes (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).



**DASRI** : Déchets d'activités de soins à risques infectieux, « piquants-coupants » qui doivent faire l'objet d'une collecte à part afin d'éviter les accidents au cours des opérations de collecte et traitement de ces déchets. Ils font l'objet d'une collecte spécifique, dans des contenants sécurisés, directement en pharmacies et ne sont plus pris en charge par le SIRTOM.

**DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques : électroménager, écrans, tout objet fonctionnant à l'électricité.

**DMS : déchets ménagers spéciaux.** Tous les déchets dangereux issus des particuliers

**ISDD** : Installation de stockage des déchets dangereux

**ISDI** : Installation de stockage des déchets inertes (gravats)

**ISDU** : Installation de stockage des déchets ultimes (qu'ils soient dangereux ou non).

**ISDND** : Installation de stockage de déchets non dangereux.

**Modecom** : analyse de la composition des déchets fondée sur une méthodologie éditée par l'ADEME

**Monoflux ou mono-flux** : Matériaux recyclables (hors verre) collectés en mélange (pas de distinction entre corps creux et corps plats)

**OM** : Ordures ménagères

**OMr** : Ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets non collectés en déchèterie ou sélectivement pour recyclage. Au SIRTOM, les OMR sont incinérées pour valorisation énergétique.

**PAP** : Porte à porte : mode de collecte où les équiéiers viennent chercher les déchets, en sacs ou bacs, à la porte des usagers.

**PAV** : Point d'apport volontaire constitué de colonnes enterrées ou aériennes permettant aux usagers de venir déposer leurs déchets (recyclables et ordures ménagères).

**PCI** : Pouvoir Calorifique Interne (en Kcal/Kg).

**PLPDMA** : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

**Pré-collecte** : Les opérations de pré-collecte sont celles qui se passent en amont de la collecte. Les frais de pré-collecte présentés dans ce rapport concernent les dotations en contenants : bacs roulants, sacs de collecte sélective, colonnes d'apport volontaire.

**Produit** : Recette pour la collectivité

**Recyclerie** : Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion

En plus de leur mission de réemploi, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction et la gestion des déchets pour différents publics. En réinsérant des personnes en difficulté sociale, en sensibilisant sur les déchets, elles contribuent à créer du lien social.

**Refus de tri** : Les refus de tri sont les déchets indûment présentés à la collecte sélective, qui ne peuvent pas être recyclés dans le cadre des conventions avec les éco-organismes Eco-Emballages et Eco-Folio.

**RSOM** : Recyclables secs des ordures ménagères : part de déchets collectés séparément pour recyclage (emballages recyclables et papiers).

**SIRTOM** : Syndicat mixte de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères.

**SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets

**TLC** : Textiles, linge de maison et chaussures.

**Transfert** : Le transfert consiste en une rupture de charge, permettant de recharger dans des véhicules de plus grande capacité (semi-remorques), les déchets, collectés dans de « petits » véhicules (bennes à ordures ménagères ou camions ampliroll de déchèteries).

**UVE** : Unité de Valorisation Energétique. Usine d'incinération avec récupération d'énergie.

**Valorisation** : Toute action qui consiste à tirer une valeur d'un déchet, que ce soit sous forme de matériau (recyclage, compostage) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique).

La valorisation est le deuxième objectif des collectivités exerçant la compétence déchets, après la prévention (diminution à la source) et avant l'élimination (enfouissement ou incinération sans récupération d'énergie).